

2nd séminaire d'évaluation 29 janvier 2024



UNION EUROPEENNE



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

LEADER



*Pays de la Bresse
bourguignonne*

Synthèse de l'évaluation finale
de la mise en œuvre
du programme LEADER 2014-2022
par le GAL de la Bresse bourguignonne

Questions d'évaluation

- QE n°1 : Dans quelle mesure l'élaboration du plan d'actions du GAL constitue une réponse stratégique adéquate pour le développement local dans le cadre du programme LEADER ? (Évaluation qualitative de la performance de la SLD *ex ante*)
- QE n°2 : Dans quelle mesure la mise en œuvre de la SLD par le GAL a-t-elle été performante ? (Évaluation quantitative de la performance de la SLD *ex post*)
- QE n°3 : Dans quelle mesure la mise en œuvre du programme LEADER contribue-t-elle davantage au développement du territoire que les autres approches ? (Évaluation de la valeur ajoutée de l'approche du DLAL promue par le programme LEADER)
- QE n°4 : Quels sont les facteurs de réussite et d'échec de la mise en œuvre de la SLD ?

Les séquences de l'évaluation

Détermination
du contexte
d'évaluation à
travers une
enquête
documentaire

Enquête sur les
mécanismes de mise en
œuvre de la démarche de
DLAL
→ entretiens avec
l'équipe technique +
enquête documentaire

Evaluation de
la performance
de la SLD et du
GAL via une
enquête
quantitative



Elaboration
de la
méthodologie
et d'un plan
d'évaluation
finale

Evaluation de
la conception
de la SLD et de
la stratégie
d'évaluation

Evaluation des
résultats et de
l'impact de la
SLD via
l'actualisation
du diagnostic
territorial

Les séquences de l'évaluation

Elaboration d'un questionnaire d'évaluation de la valeur ajoutée et de mise en oeuvre de la démarche de DLAL

Evaluation de la valeur ajoutée et de la mise en œuvre de la démarche de DLAL

Rédaction de la v.1 du rapport final et de sa synthèse



Evaluation des activités d'animation du GAL et des mécanismes de mise en œuvre de la démarche DLAL via un focus group avec le CoProg

Recoupement des données d'enquêtes et contextualisation via une analyse comparée pour déterminer les facteurs de succès et d'échecs de la SLD

Détermination des modalités de diffusion et adoption du rapport final d'évaluation

QE n°1 : Dans quelle mesure l'élaboration du plan d'actions du GAL constitue une réponse stratégique adéquate pour le développement local dans le cadre du programme LEADER ? (Évaluation qualitative de la performance de la SLD *ex ante*)

- QE n°1.1 : Dans quelle mesure la SLD est-elle pertinente compte-tenu des enjeux de développement du territoire? (Pertinence de la SLD par rapport à l'analyse AFOM)
- QE n°1.2 : Dans quelle mesure la SLD est-elle cohérente par rapport au contexte institutionnel d'intervention stratégique ? (Complémentarité de la SLD aux autres interventions contribuant au développement du territoire ?)
- QE n°1.3 : Dans quelle mesure le plan d'actions peut-il contribuer à l'atteinte des objectifs opérationnels stratégiques ? (Contrôle de la cohérence interne en vérifiant la validité des théories du changement, de la logique du cadre d'intervention et de la réalisabilité des objectifs)

QE n°1.1 : Dans quelle mesure la SLD est-elle pertinente compte-tenu des enjeux de développement du territoire? (Pertinence de la SLD par rapport à l'analyse AFOM)

l'AG a salué la pertinence et la cohérence interne de la SLD eu égard à la logique d'intervention.

« Les fiches 7, 8 et 9 sont orientées sur la mobilisation, les changements de comportement, et la sobriété énergétique. Elles sont à ce titre intéressantes et constituent 3 fiches actions dans « l'esprit LEADER » (innovation, caractère pilote) »

→ Nombreux dysfonctionnements nationaux → l'AG a décidé de rendre inéligibles les projets pour lesquels les dépenses de fonctionnement étaient prédominantes → toutes ces F-A ont été supprimées mais création d'un fonds de substitution par l'AG

Le diagnostic initial réalisé par le GAL l'était « *dans une logique monographique mentionnant peut-être insuffisamment les réalisations et projets en cours et n'identifiant pas assez les acteurs mobilisés ou à mobiliser.* »

Le diagnostic de territoire dressé à l'époque toujours valable, la stratégie reste pertinente

MAIS actualisation du diagnostic du territoire

Ressources documentaires pour l'actualisation du diagnostic du territoire

- Analyse AFOM du Plan Stratégique National pour mettre en œuvre la PAC 2023-2027
- Agence de la cohésion des territoires (ANCT), 2019, *Grand territoire Bresse bourguignonne*, synthèse produite par la DDT : portrait « grand territoire », établi sur la base des données de 2018
- GIEC (« IPCC » en anglais), 2023, *Climate Change 2022*, « Mitigation of Climate Change. Working Group III Contribution to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change »
- Observatoire des territoires de l'ANCT en 2021 sur la « Zone d'étude CRTE de la Bresse bourguignonne, comparée avec la France »
- Indicateurs issus de la plateforme OPTÉER de l'Observatoire Régional Energie Climat Air (ORECA) de Bourgogne-Franche-Comté
- Direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt (DRAAF), AGRESTE, 2023 Bourgogne-Franche-Comté, dossier n°4
- Enquêtes et indicateurs de l'INSEE
- Divers rapports ministériels thématiques

ATOUTS

- Une vitalité démographique retrouvée et dynamique
- Une production agricole diversifiée, productive et résiliente grâce à la polyculture
- Des savoir-faire agricoles et artisanaux de qualité (AOC, agriculture biologique)
- Une filière agroalimentaire très développée
- Des habitants attachés au territoire et sensibles aux enjeux de consommation et de production locales
- Activité résidentielle dynamique avec un parc de maisons individuelles conséquent

FAIBLESSES

- Des fragilités démographiques et économiques (vieillesse de la population)
- Une faible structuration des filières courtes (agricoles et forestières)
- Une attractivité inégale et des bourgs centres à reconquérir
- Précarité énergétique des populations (parc ancien + coût de l'énergie + faibles revenus)
- Importants déplacements domicile-travail-services
- Déperditions énergétiques des bâtiments publics
- Une faible accessibilité des équipements
- Un étalement et un dispersement de l'habitat engendrant une surconsommation de ressources foncières et énergétiques

MENACES

- Augmentation des coûts énergétiques
- Un vieillissement accéléré du territoire
- Baisse des moyens d'actions et d'investissement des collectivités locales
- Raréfaction volontaire du foncier pour respecter l'objectif de ZAN (loi Climat & résilience)
- Crise du logement due à la requalification d'une partie du parc de logement social en passoires thermiques interdites à la location (loi Climat & résilience)
- Coûts conséquents d'adaptation de la mobilité à la loi LOM et à la fiscalité carbone en raison d'une forte dépendance aux énergies fossiles.

OPPORTUNITES

- Une filière bois à organiser et qui présente un fort potentiel en production de bois énergie
 - Engagement des collectivités dans des démarches de développement durable et de transition (PCAET, TEPOS, PLUi, Agenda 21)
 - Capacité de production et d'utilisation des énergies renouvelables adaptées au territoire
 - Un marché important sur le territoire lié à la rénovation énergétique des bâtiments
 - Développement des filières de rénovation et écoconstruction
 - Augmentation du télétravail
- au profit des communes rurales accrue par leur connexion à la fibre
- Nouveaux modes de déplacement (partage, covoiturage, électrique, vélo...)

+ de nouvelles opportunités

- Densification urbaine et équipement des pôles de vie
- Incitations privées et publiques au développement de l'agroécologie, à l'alimentation biologique et de proximité.
- Développement de la fiscalité carbone incitant à :
 - exploiter des gisements de biomasse non valorisée (déchets domestiques et de l'industrie agro-alimentaire, cellulose agricole, etc.) pour la production de biocarburants (biogaz, éthanol, hydrogène) afin d'éviter les émissions de GES,
 - développer des filières locales de séquestration (ex : biochar) afin de compenser les émissions fatales de GES.

QE n°1.2 : Dans quelle mesure la SLD est-elle cohérente par rapport au contexte institutionnel d'intervention stratégique ? (Complémentarité de la SLD aux autres interventions contribuant au développement du territoire ?)

- L'AG estime que la « stratégie LEADER s'inscrit bien dans le projet de territoire de 2014-2022 qui place la transition énergétique comme un objectif majeur »
 - le GAL a bien conformé sa SLD à l'une des deux priorités régionales obligatoires
- Autre objectif prioritaire : « l'accueil de nouvelles activités et de nouveaux actifs » = OS n°2 → Diversification des compétences et techniques de l'artisanat du bâtiment et des modes de distribution de l'agriculture
 - objectifs opérationnels et les F-A = Axes de travail de la Région.
 - Incohérence de la hiérarchisation des objectifs

Objectifs opérationnels et leurs synergies

Augmenter la production locale d'EnR

Augmenter l'efficacité énergétique des infrastructures (bâtiments, chauffage, mobilité)

Diversifier et structurer des filières (notamment énergie) en circuit court valorisant les ressources locales

Revitaliser et revaloriser l'espace durablement par l'aménagement, la requalification et la rénovation architecturales et écologiques

Effets croisés et complémentaires sur la stratégie

Valoriation économique, augmentation des revenus

Augmenter la part des EnR dans le mix énergétique

Baisse du coût de l'énergie

Economies d'énergie (baisse relative de la consommation)

Autonomie (auto-suffisance) et attractivité économique du territoire

Objectifs stratégiques de Dév. Durable

Lutte contre la précarité économique, notamment liée au coût de l'énergie

Préserver l'environnement et pérenniser l'exploitation des ressources naturelles

Résilience et développement de l'écosystème économique local (efficacité dynamique)

QE n°1.3 : Dans quelle mesure le plan d'action peut-il contribuer à l'atteinte des objectifs opérationnels stratégiques ? (cohérence interne : hiérarchisation des objectifs, validité des théories du changement, de la logique du cadre d'intervention et de la réalisabilité des objectifs)

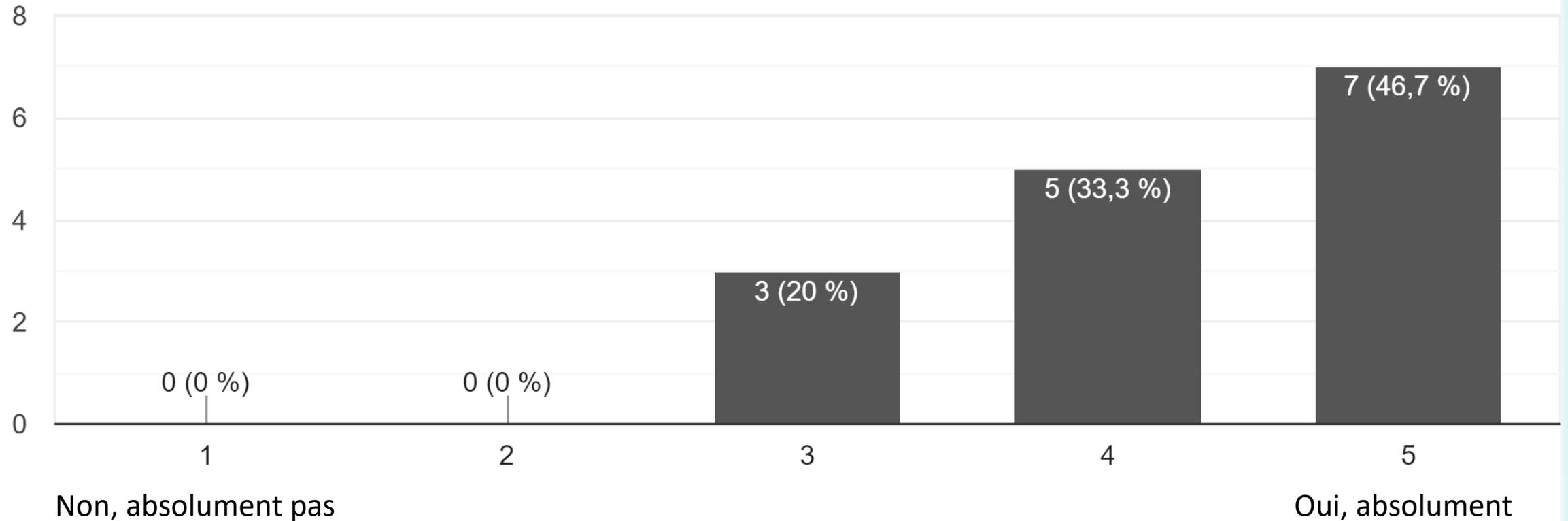
Le logigramme de contrôle des relations entre les objectifs opérationnels et stratégiques redéfinis à partir des effets attendus révèle :

- Dimension environnementale non manifeste dans la théorie du changement car priorité donnée à la recherche d'une cohérence stratégique externe.
 - Absence de relations écologiques dans le cadre logique d'intervention
 - MAIS elles sont prises en compte implicitement
- Sur le fond, pas de contradiction entre objectifs :
 - souvent complémentaires (effets synergiques)
 - qui contribuent à développer de manière socialement et écologiquement soutenable le territoire.

Estimez-vous que la stratégie locale de développement du GAL était bonne dans sa conception?

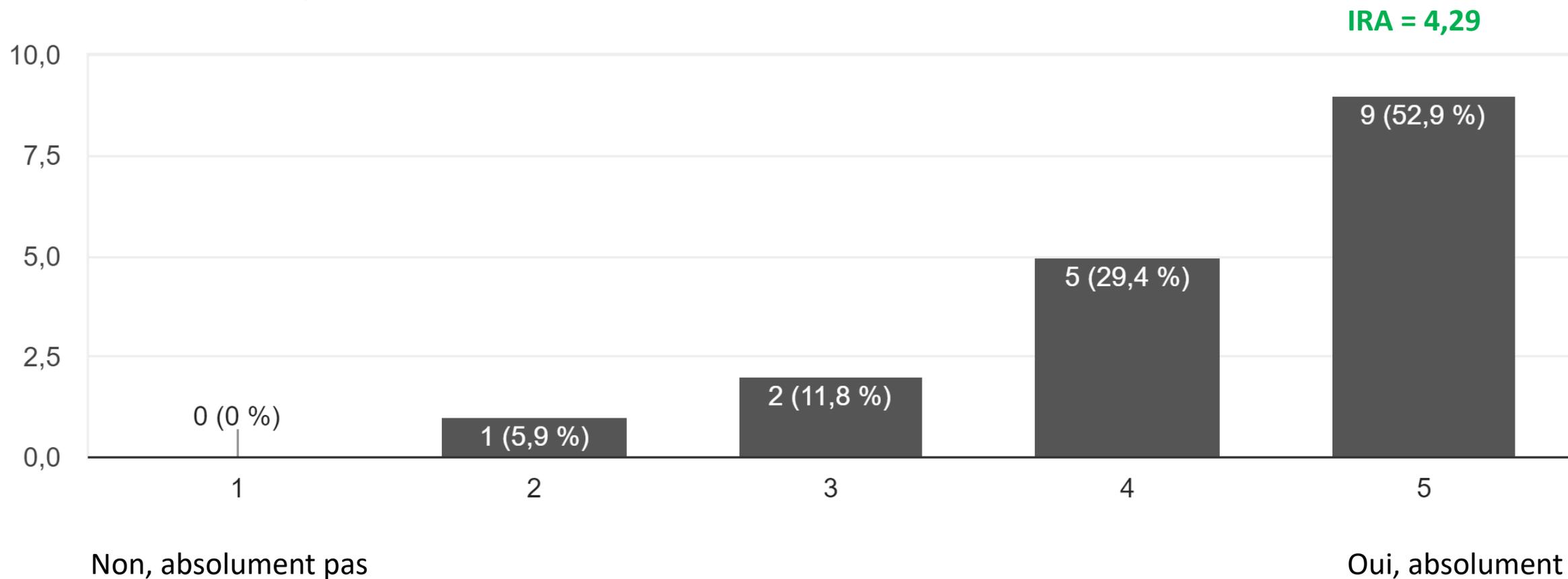
15 réponses (Taux de réponse = 71%)

IRA = 4,26



Estimez-vous que la stratégie locale de développement était bonne dans sa mise en œuvre opérationnelle ?

17 réponses (Taux de réponse = 81%)



QE n°2 : Dans quelle mesure la mise en œuvre de la SLD par le GAL a-t-elle été performante ?

- QE n°2.1 : Dans quelle mesure la mise en œuvre du plan d'action a-t-elle contribué à l'atteinte des objectifs stratégiques ? (Évaluation en termes de résultats et d'impacts)
- QE n°2.2 : Dans quelle mesure la programmation des projets a-t-elle été performante pour réaliser la SLD ? (Évaluation de l'efficacité et l'efficacité de la SLD)
- QE n°2.3 : Dans quelle mesure les mécanismes de mise en œuvre de la SLD (organisation et fonctionnement) ont-ils contribué à son efficacité (Évaluation de la performance technique et institutionnelle)

QE n°2.1 : Dans quelle mesure la mise en œuvre du plan d'actions a-t-elle contribué à l'atteinte des objectifs stratégiques ? (Évaluation en termes de résultats et d'impacts)

- Atteinte des OS s'apprécie à travers les indic. d'impact
 - Mesure de l'impact impossible MAIS actualisation des données territoriales à travers les indicateurs d'impact présentées dans le rapport final d'évaluation
 - Par hypothèse (que l'impact est garantie par les moyens et la méthode), l'atteinte des objectifs opérationnels (indic. de résultats) implique l'atteinte des OS
- OR l'appréciation des résultats nécessiterait d'évaluer les effets de chaque projet
- Solution : mesure de l'utilité des projets à travers les critères de sélection (voir évaluation de la contribution des projets à la SLD)
- + Renseignement des indicateurs (objectifs) de réalisation dans un tableau construit à partir des résultats attendus de la SLD (inscrits dans le dossier de candidature)

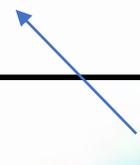
<u>Actions de la stratégie 2014-2020</u>	Indicateurs de réalisation	Valeur FEADER
Accompagner les collectivités dans les démarches de planification territoriale (PLUi, TEPOS, PCAET....)	Nombre d'actions soutenues : TEPOS + PNR phase A + PNR phase B + C + PCAET (via SCOT à réviser)	2
Aménager durablement les espaces publics	Nombre de projets relatifs à l'aménagement durable accompagnés : 2 phases d'études pré-opérationnelles de faisabilité secteur Friche Cuiseaux + Amélioration de la performance de l'éclairage public pour 33 communes + Création d'un itinéraire cyclable + Aménagement d'une Voie Verte + Modification de l'éclairage public	6
Coopération	Nombre de projets de coopération réalisés : PNR phase 1 + visite en Rhénanie Palatinat	1

<u>Actions de la stratégie 2014-2020</u>	Indicateurs de réalisation	Valeur FEADER
Rénover le patrimoine public	Nombre d'actions de rénovation soutenues : Rénovation énergétique de 5 logements communaux non vacants + Rénovation énergétique et globale du Foyer Rural + Rénovation thermique de 2 logements communaux + 2 Rénovation énergétique des salles polyvalentes	5
Engager le territoire dans une démarche globale de rénovation énergétique de l'habitat	Nombre d'actions soutenues : Etude pré-opérationnelle d'OPAH + 3 Animations annuelles de l'OPAH	4
Soutenir le développement de modes de déplacements non polluants (véhicules électriques, cheminements doux.....)	Nombre d'actions relatives aux modes de déplacements doux/alternatifs accompagnées : Développement de l'accueil hors les murs + 2 x Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique + Création d'un itinéraire cyclable + Aménagement d'une Voie Verte + Mise en place dans la commune de la traction animale	6
Renforcer l'usage du numérique pour réduire les déplacements	Nombre de projets numériques soutenus :	0

F-A supprimée

<u>Actions de la stratégie 2014-2020</u>	Indicateurs de réalisation	Valeur FEADER
Renforcer l'usage du numérique pour réduire les déplacements	Nombre de projets numériques soutenus : (F-A supprimée)	0
Mieux connaître le potentiel du territoire en énergies renouvelables	Nombre d'études et diagnostics accompagnés : TEPOS + PNR phase 1	2
Développer des énergies basées sur des ressources locales	Nombre de projets accompagnés : Equipement d'un site de stockage de plaquettes bocagères	1
Soutenir l'artisanat du bâtiment (travail avec les artisans signataires de la charte de qualité inscrite dans la transition)	Nombre d'actions relatives à l'artisanat du bâtiment accompagnées : Etudes pré-opérationnelles de faisabilité secteur Friche Morey Champ de foire Prairie– Phase 1 + 2	2
Développer les circuits courts agricoles	Nombre de projets soutenus : Equipement d'un site de stockage de plaquettes bocagères + Soutien à la promotion et à la valorisation de la viande bressane	2
Développer des services sur la transition	Nombre de services créés	0

F-A supprimée



<u>Actions de la stratégie 2014-2020</u>	Indicateurs de réalisation	Valeur FEADER
Développer les circuits courts agricoles	Nombre de projets soutenus : Équipement d'un site de stockage de plaquettes bocagères + Soutien à la promotion et à la valorisation de la viande bressane	2
Développer des services sur la transition	Nombre de services créés (F-A supprimée)	0
Améliorer les connaissances et compétences des acteurs sur la transition énergétique	Nombre d'actions soutenues : TEPOS	1
Soutenir des évènements autour de la transition énergétique	Nombre de manifestations accompagnées : TEPOS (journées réseau)	1
Développer et renforcer des points d'information locaux sur la transition	Nombre de projets soutenus :	0
Animation et gestion du GAL	Nombre de demandes de subventions instruites	32
	Nombre d'actions d'évaluation réalisées : Evaluation finale ?	1
	Nombre d'actions de communication réalisées : Réalisation d'une plaquette de communication LEADER	1
Coopération	Nombre de projets de coopération réalisés : PNR phase 1 + visite en Rhénanie Palatinat	1

QE n°2.2 : Dans quelle mesure la programmation des projets a-t-elle été performante pour réaliser la SLD ?
(Évaluation de l'efficacité et l'efficacité de la SLD)

Performance stratégique

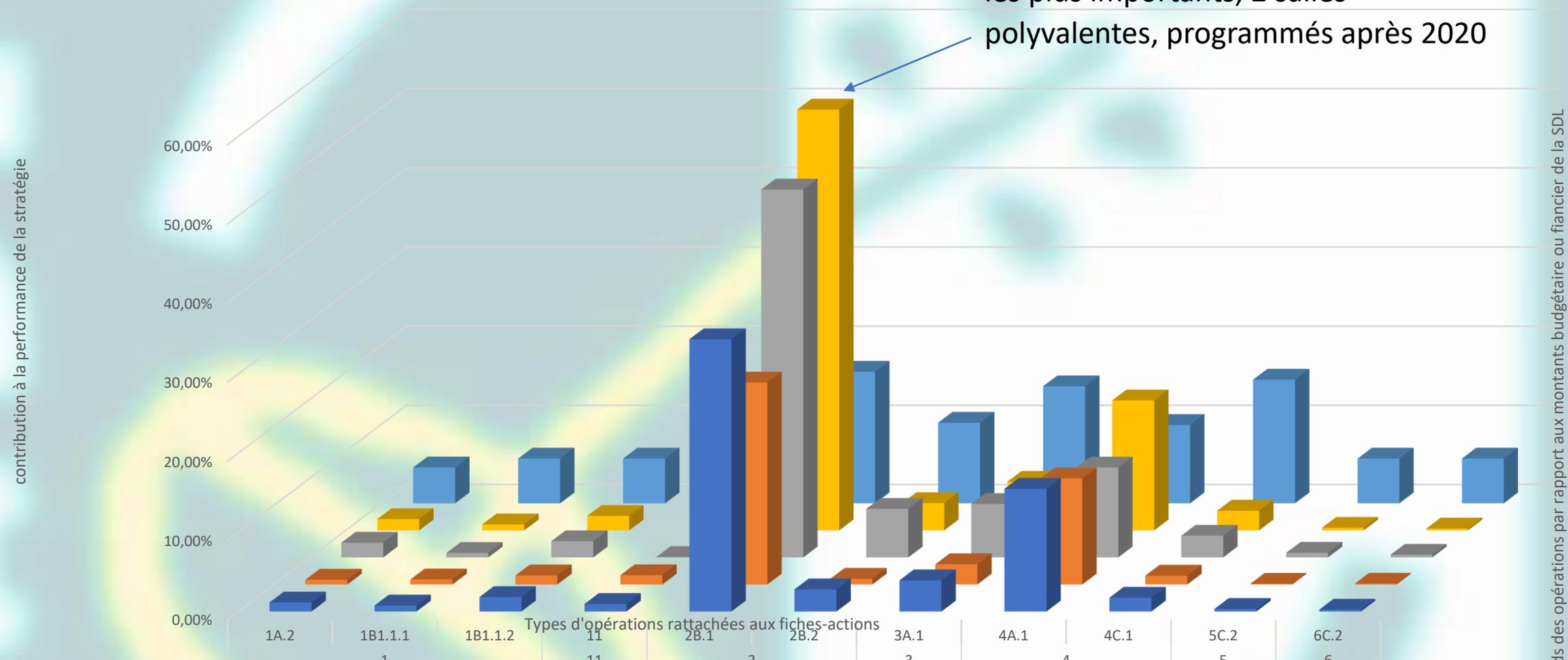
- Contribution des projets à la réalisation de la SLD (efficacité)
- Efficacité de la mise en œuvre de la stratégie (bonne allocation des ressources)

Performance technique et institutionnelle

- Performance institutionnelle : capacité à mettre en œuvre la SLD conformément au plan d'action (exécuter la programmation)
- Efficacité de gestion : s'observe à travers le taux de frais de gestion (incluant les autres activités d'ingénierie LEADER)

(Ingénierie LEADER = assistance technique pour le portage de projet + activités d'animation, de suivi et d'évaluation de la programmation)

les projets de rénovation énergétique
 les plus importants, 2 salles
 polyvalentes, programmés après 2020



	1A.2	1B1.1.1	1B1.1.2	11	2B.1	2B.2	3A.1	4A.1	4C.1	5C.2	6C.2
	1	1	1	11	2	2	3	4	4	5	6
■ Somme de Ef(x) bis	1,14%	0,75%	1,82%	0,95%	34,42%	2,80%	3,94%	15,51%	1,74%	0,33%	0,23%
■ Somme de Eff(x) bis	0,60%	0,63%	1,14%	1,16%	25,53%	0,72%	2,55%	13,40%	1,11%	0,08%	0,10%
■ Somme de Poids budg. ; B(x)	1,85%	0,56%	2,04%	0,05%	46,49%	6,14%	6,76%	11,36%	2,74%	0,58%	0,33%
■ Somme de Poids financier	1,42%	0,75%	1,82%	0,95%	53,16%	3,45%	6,14%	16,43%	2,49%	0,33%	0,23%
■ Somme de Util. du proj. ; U(x)	4,53%	5,66%	5,66%	5,66%	16,64%	10,19%	14,80%	9,91%	15,63%	5,66%	5,66%

Contribution des opérations à l'efficacité (Ef) et à l'efficience (Eff) de la SDL des au regard de leurs variables explicatives

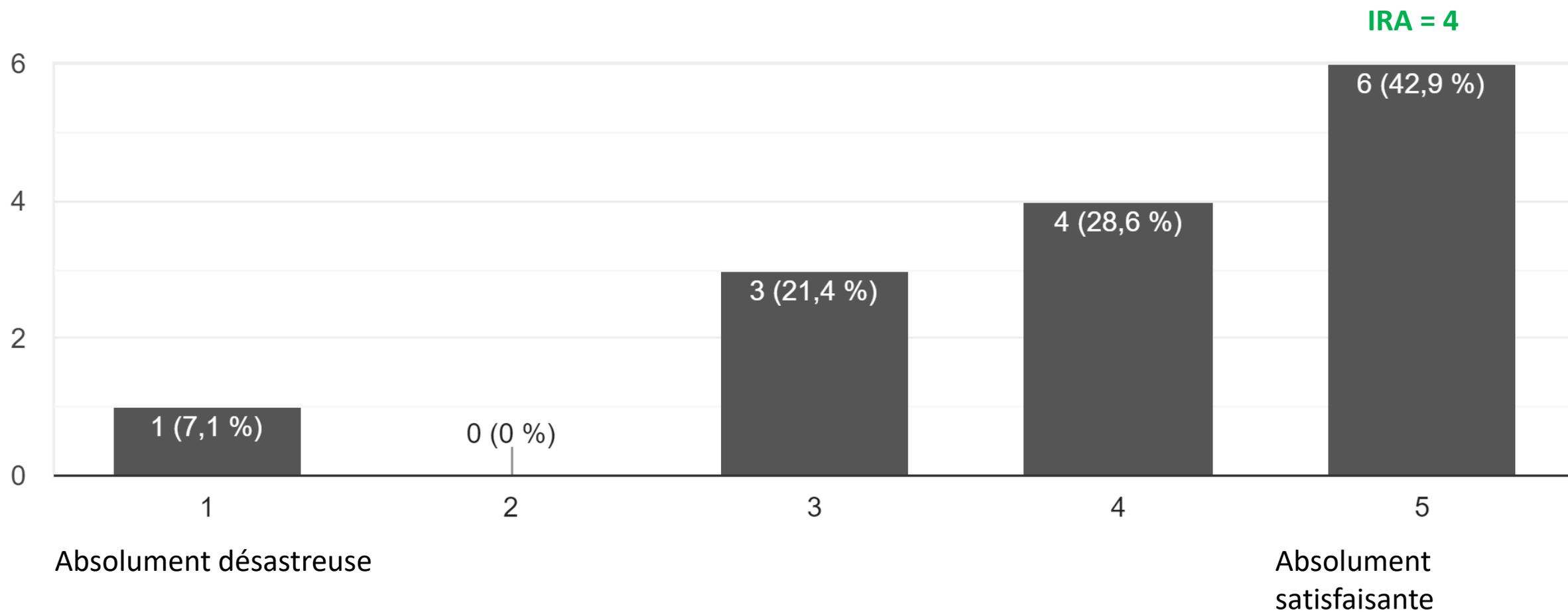
Poids des opérations par rapport aux montants budgétaire ou financier de la SDL

QE n°2.2 : Dans quelle mesure la programmation des projets a-t-elle été performante pour réaliser la SLD ? (évaluation de l'efficacité et l'efficience de la SLD)

- la stratégie mise en œuvre par le GAL apparaît assez efficace puisqu'elle a contribué à atteindre son objectif global à plus de 76%
→ plus l'indice est proche de 100%, plus les fonds ont été alloués vers des projets contribuant fortement à la stratégie (ayant reçu une note élevée par rapport aux critères de sélection du GAL).
- la performance stratégique apparaît moyenne au prisme de son efficience si l'on se fie à son indice : 51,27%.
→ Plus cet indice est bas (proche de 0), plus l'allocation des fonds a été concentrée en finançant très fortement sur des projets contribuant peu à la SLD. Réciproquement, plus il est haut, plus le GAL aura financé des projets qui auront contribué efficacement à réaliser sa stratégie, utilisant à bon escient ses fonds.

Vous estimez que la programmation de votre (ou vos) projet(s) a été globalement :

14 réponses (Taux de réponse = 100%)

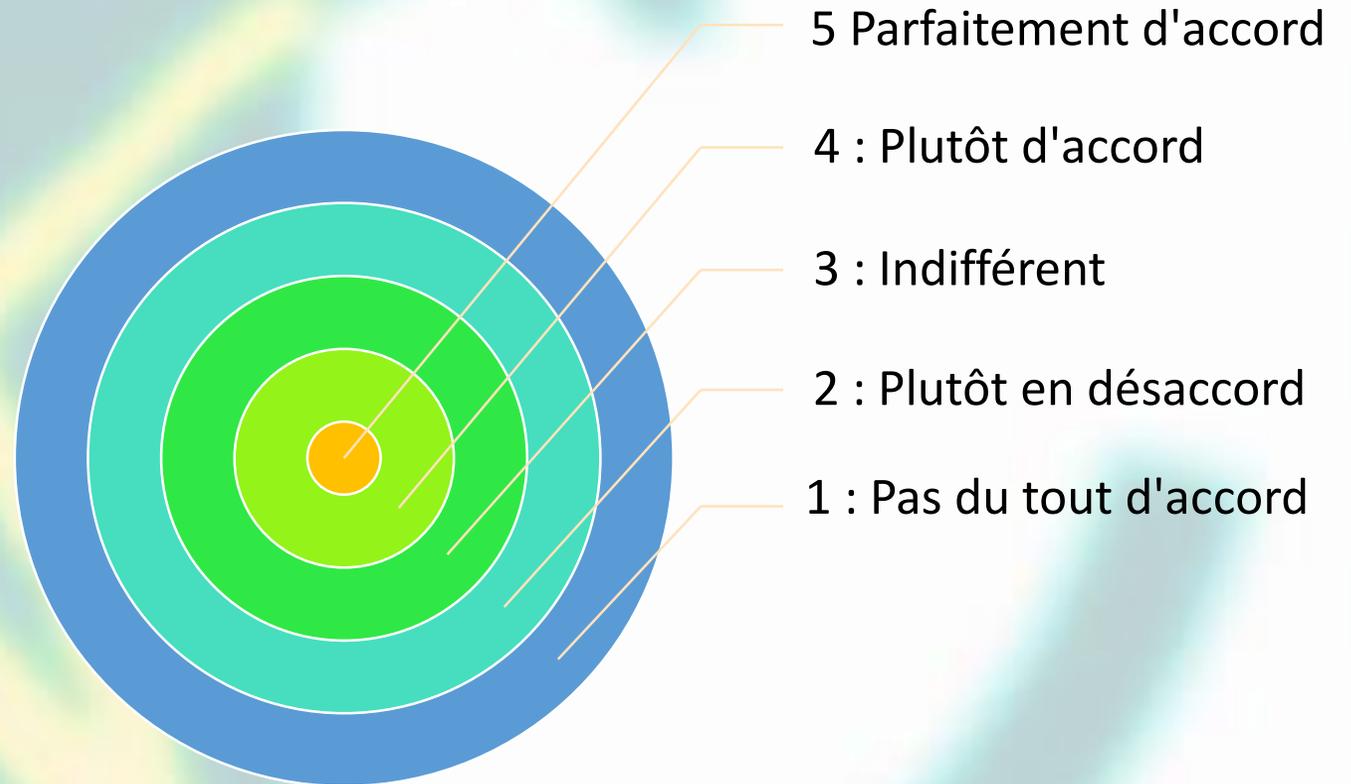


IRA = Indice de réponse agrégé

Certaines questions étaient à choix unique avec une échelle de réponse graduée et linéaire comprenant 5 valeurs indiquant la proximité d'une position avec 2 pôles.

IRA = moyenne des réponses

→ Indique une tendance dominante en tenant compte du positionnement nuancé de chaque répondant.



QE n°2.3 : Dans quelle mesure les mécanismes de mise en œuvre de la SLD (organisation et fonctionnement) ont-ils contribué à son efficacité technique et institutionnelle?

Une excellente efficacité technique et institutionnelle

- Gestion de projet efficace car portage conforme
- Fonctionnement du GAL efficient car taux de frais de gestion faible

Evaluation non exhaustive de la performance car impossibilité d'évaluer suivant un même *modus operandi* les projets LEADER non financés via le FEADER notamment car données insuffisantes (vote, notation)

Répartition budgétaire	Subventions FEADER
Ingénierie LEADER	522 218,83 €
Projets	1 666 500,60 €
Total général	2188719,43
Ratio frais de gestion FEADER	0,238595602
Étiquettes de lignes	Avec cofinancements
Ingénierie LEADER	652 773,57 €
Projets	4 433 670,41 €
Montant financier total	5 086 443,98 €
Ratio frais de gestion LEADER	0,12833594

Attention : chiffres non actualisés présentés lors du séminaire d'évaluation mais fidèles à la réalité (peu d'écart)

QE n°2.3 : Dans quelle mesure les mécanismes de mise en œuvre de la SLD (organisation et fonctionnement) ont-ils contribué à son efficacité technique et institutionnelle?

- En se prêtant à une gestion multi-fonds, le GAL a pu :
 - Consolider et étendre son réseau d'acteurs en rendant davantage de projets éligibles, opérant ainsi une capitalisation sociale certaine ;
 - Étendre ses connaissances à d'autres dispositifs régionaux s'articulant à LEADER et accroître ses compétences, opérant ainsi une capitalisation humaine;
 - Optimiser l'articulation des interventions au profit d'une meilleure intégration stratégique

QE n°2.3 : Dans quelle mesure les mécanismes de mise en œuvre de la SLD (organisation et fonctionnement) ont-ils contribué à son efficacité technique et institutionnelle?

D'abord par le soutien financier à l'ingénierie locale, utile pour les membres du GAL puisque le focus group a montré que :

« L'animation a consisté à essayer de sonder activement les membres du CoProg des pistes susceptibles d'emporter l'adhésion générale en les informant de ce qui est envisageable compte-tenu des dispositifs existants ou à venir, des tendances et orientations stratégiques des acteurs intervenant sur le territoire (UE, Etat, CT, EPCI) dont il faut tenir compte, les avertir de la pertinence et de la cohérence des types d'opérations par rapport au contexte institutionnel et le diagnostic du territoire. Les participants ont salué l'écoute et l'aide « stimulante » apportée par l'équipe technique dans ce travail de conception stratégique. »

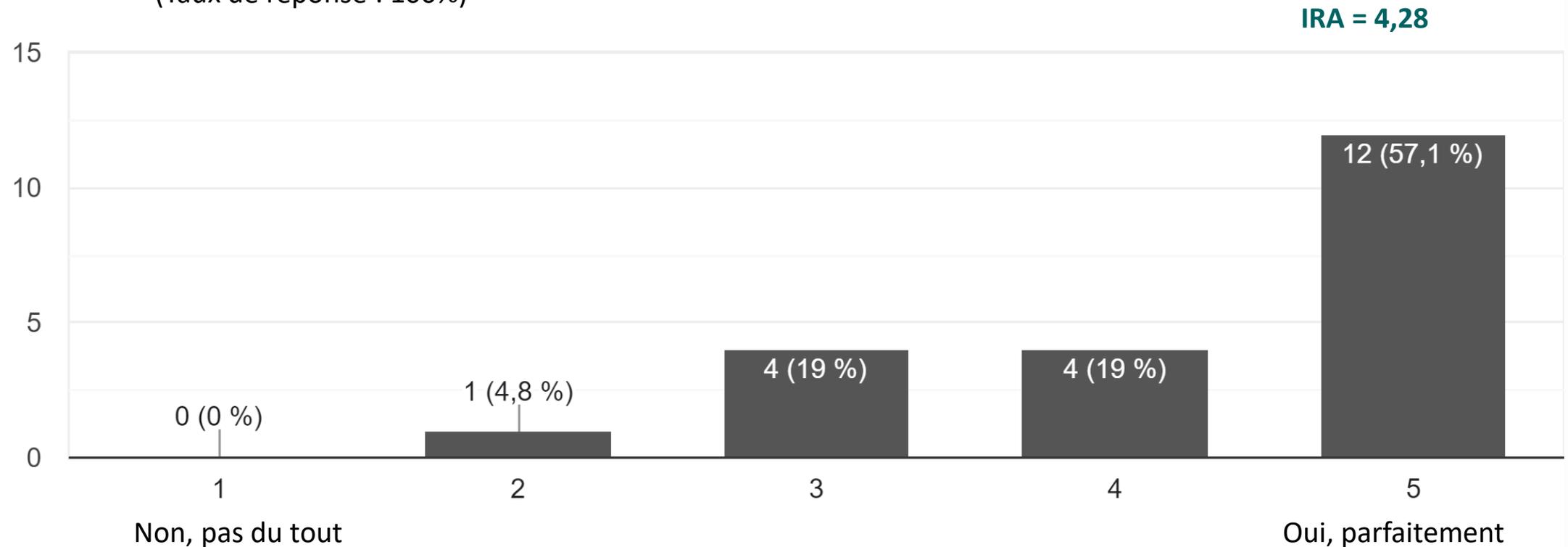
performant
discernement
satisfaisant
proactif
réactif
initiative
parfait
action
suffisant
efficace
confiance
opportunités
écoute
information
anticipation
irrécusable
communication

QE n°2.3 : Dans quelle mesure les mécanismes de mise en œuvre de la SLD (organisation et fonctionnement) ont-ils contribué à son efficacité technique et institutionnelle ?

Estimez-vous que vos interlocuteurs du GAL étaient suffisamment à votre écoute et qu'ils vous comprenaient ?

21 réponses

(Taux de réponse : 100%)

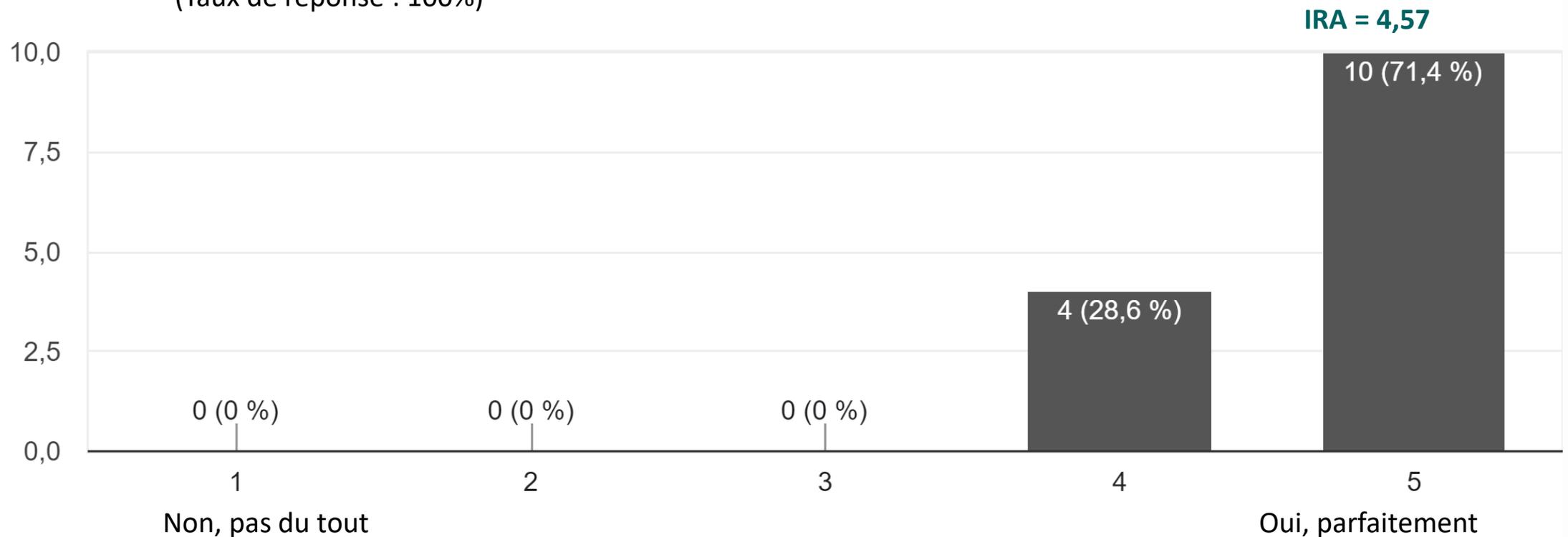


QE n°2.3 : Dans quelle mesure les mécanismes de mise en œuvre de la SLD (organisation et fonctionnement) ont-ils contribué à son efficacité technique et institutionnelle ?

Estimez-vous avoir été correctement informé(e) par l'équipe technique du GAL à propos de la programmation des projets ?

14 réponses

(Taux de réponse : 100%)

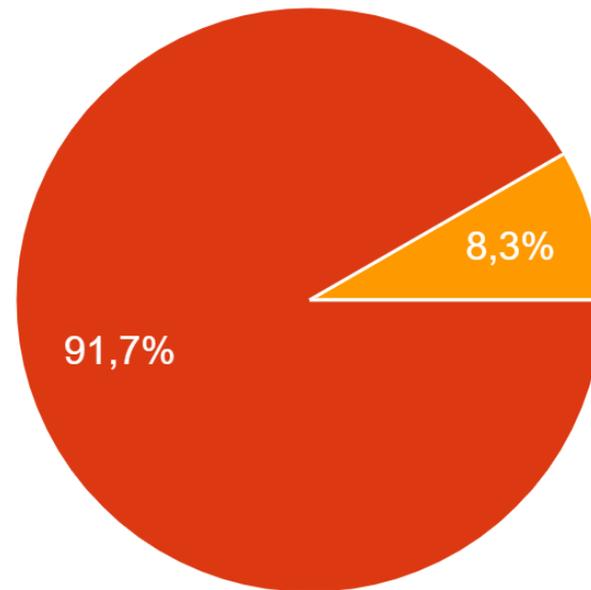


QE n°2.3 : Dans quelle mesure les mécanismes de mise en œuvre de la SLD (organisation et fonctionnement) ont-ils contribué à son efficacité technique et institutionnelle ?

Si vous aviez davantage disposé d'informations connues de l'équipe technique du GAL, auriez-vous alors porté différemment votre projet ?

12 réponses

(Taux de réponse : 86%)



- Oui
- Non
- Nous avons disposé des infos connues de l'équipe technique, mais ces informations ont évolué à posteriori ce qui a exclu le projet du financement, plusieurs années après la phase de construction du dossier

Evaluation des activités du GAL : fonctionnement, ingénierie, animation

- Des points forts sur le fonctionnement interne:
 - Audition des PP en CoProg
 - Pas de pré-programmation
 - Dialogue et écoute avec l'équipe technique
 - Très bonne réactivité de l'équipe technique
 - Performance institutionnelle excellente
- Des bémols sur l'ingénierie et la gouvernance:
 - d'animation minimaliste hors programmation (ex : pas de visite de projet)
 - procédures (ex : sélection) et tableau de bord peu adaptés au suivi stratégique
 - transition numérique inachevée (ex: extraction des données impliquant la ressaisie manuelle, pas de signature électronique)
 - centralisme du CoProg favorisant l'efficacité au détriment d'une gouvernance plus inclusive, diverse et participative

QE n°3 : Dans quelle mesure la mise en œuvre du DLAL promue par LEADER contribuerait-elle davantage au développement du territoire que les autres approches ?
(Évaluation de la valeur ajoutée du programme LEADER pour le territoire)

- QE n°3.1 : Dans quelle mesure la mise en œuvre du programme LEADER contribue-t-elle à accroître le capital social des acteurs du développement local ?
- QE n°3.2 : Dans quelle mesure la mise en œuvre du programme LEADER contribue-t-elle à instituer une meilleure gouvernance du développement local ?
- QE n°3.3 : Dans quelle mesure la mise en œuvre du programme LEADER contribue-t-elle au renforcement des résultats ?

Les 3 dimensions de valeur ajoutée

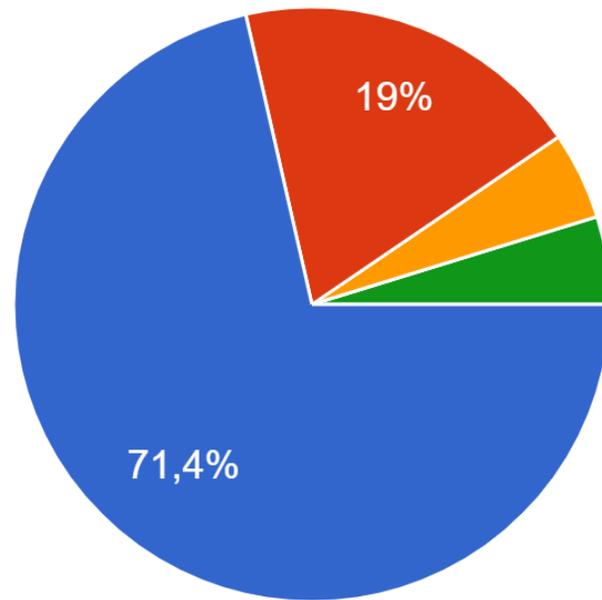


Une valeur ajoutée perçue par les acteurs locaux

Estimez-vous que LEADER présente des avantages par rapport aux autres programmes de subvention publique ?

21 réponses

(Taux de réponse : 100%)



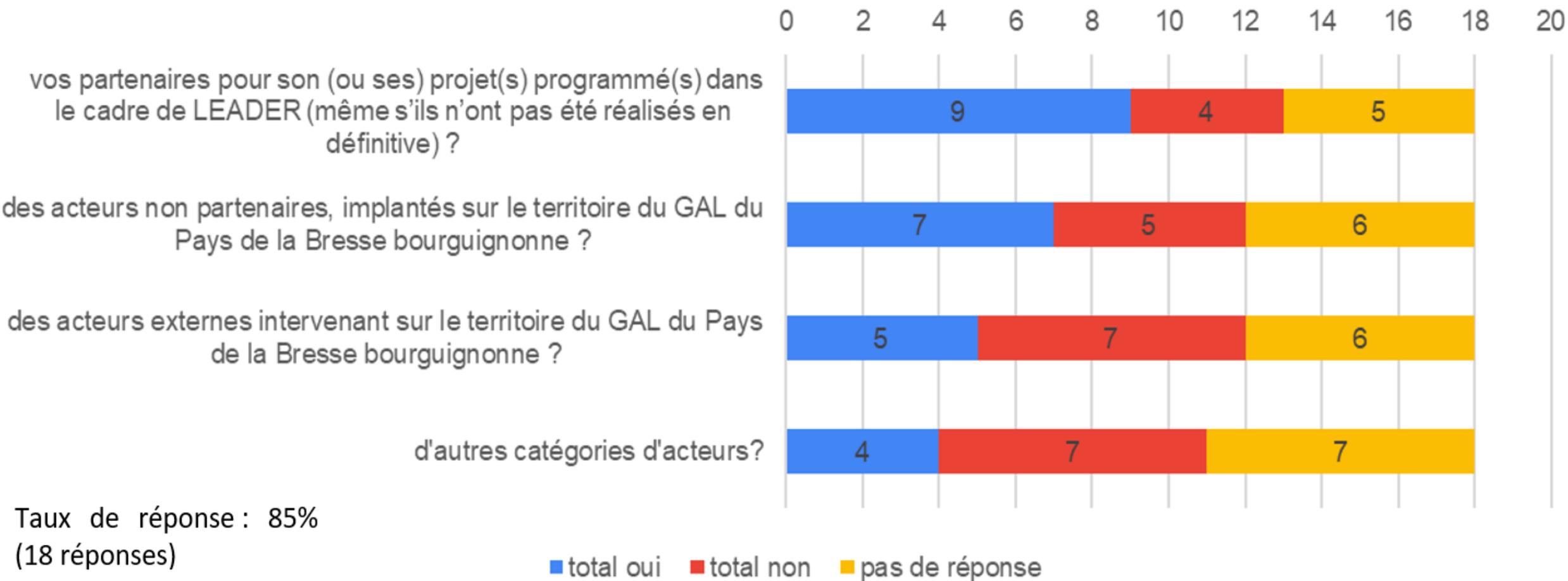
- Oui
- Non
- pas vraiment, vu les contraintes liées au montage et délais de paiement quand ils ne sont pas retoqués
- je ne sais pas

QE n°3.1 : Dans quelle mesure la mise en œuvre du programme LEADER contribue-t-elle à accroître le capital social des acteurs du développement local ?

- Renforcement de la confiance et du soutien mutuels entre les acteurs locaux (partage des normes et des valeurs)
- Renforcement de la confiance et du soutien mutuels entre l'autorité de gestion, l'organisme payeur, le RRN et les GAL (partage des normes et des valeurs)
- Augmentation de la participation de nouveaux acteurs qui d'ordinaire ne prendraient pas part à un projet collectif de développement du territoire ou ne solliciteraient pas de fonds européens.
- Augmentation de l'efficacité et de l'efficience de la communication entre les différents acteurs
- Amélioration des relations à travers la coopération inter- ou trans-territoriale.

Renforcement de la confiance et du soutien mutuels entre les acteurs locaux (partage des normes et des valeurs)

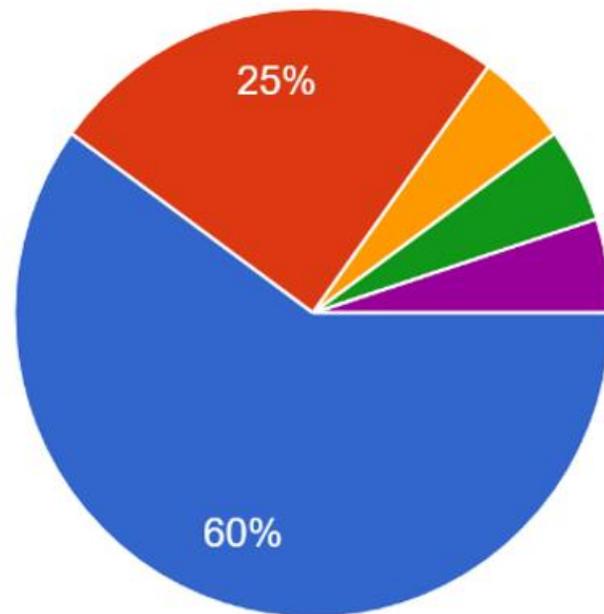
Estimez-vous que cette programmation ait amélioré la confiance que votre structure ou celle du GAL entretient dans ses relations avec les parties-prenantes au programme ? En particulier, avec :



Renforcement de la confiance et du soutien mutuels entre les acteurs locaux (partage des normes et des valeurs)

Pensez-vous que LEADER puisse contribuer à renforcer la coopération locale sur le territoire ?

Taux de réponse : 95%
(20 réponses)



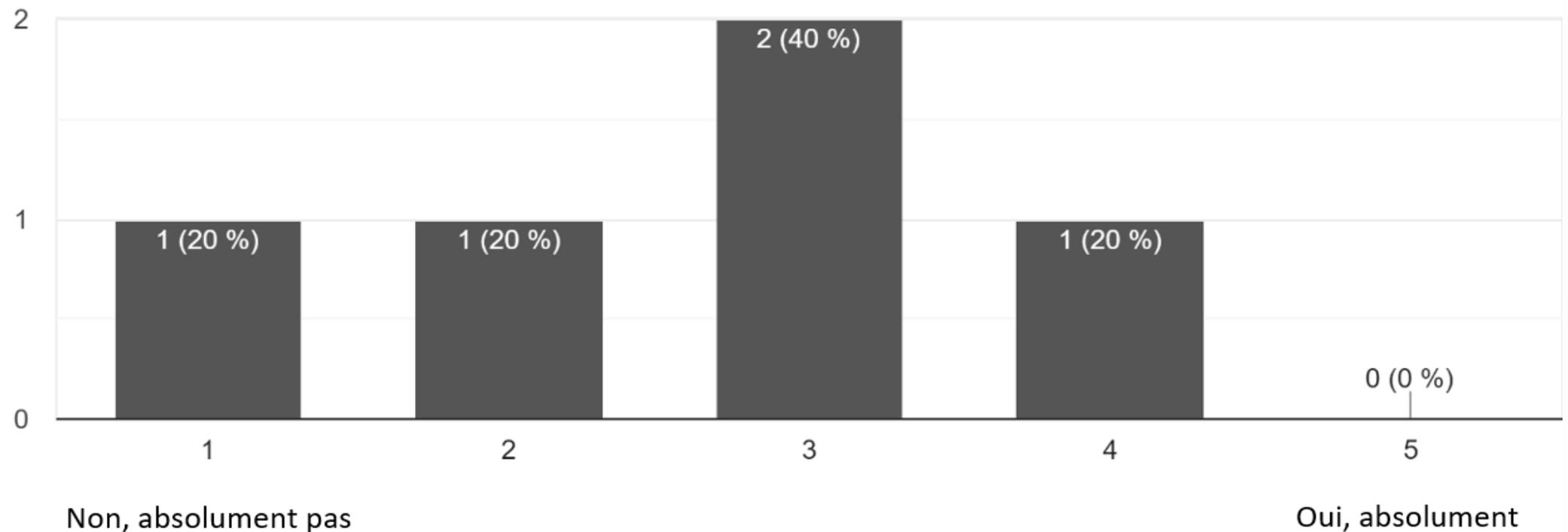
- Oui
- Non
- peut être
- en favorisant la relation des acteurs traitants du même sujet
- OUI mais avec plus de mise en relation des acteurs traitant les mêmes sujets

Renforcement de la confiance et du soutien mutuels entre l'autorité de gestion, l'organisme payeur, le RRN et les GAL (partage des normes et des valeurs)

Estimez-vous que les autres signataires de la Convention (l'autorité de gestion et l'organisme payeur) aient accordé suffisamment d'initiative au GAL ?

IRA = 2,6

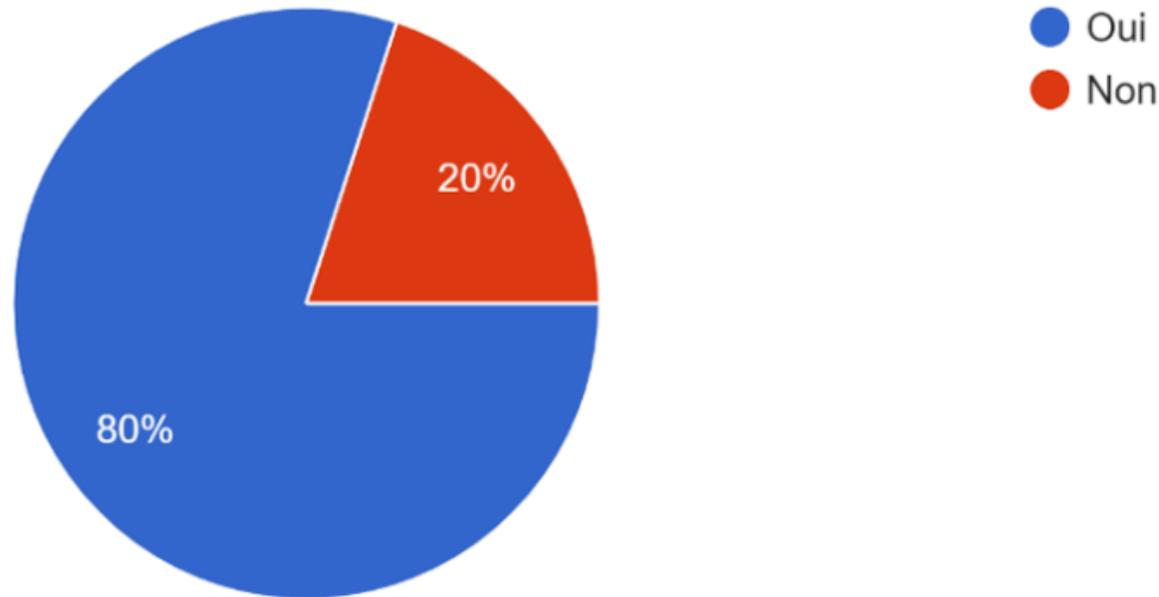
Taux de réponse : 71% (5 réponses)



Augmentation de la participation de nouveaux acteurs qui d'ordinaire ne prendraient pas part à un projet collectif de développement du territoire ou ne solliciteraient pas de fonds européens.

Pensez-vous que LEADER puisse contribuer à mieux connaître les acteurs locaux et les impliquer davantage dans le développement du territoire ?

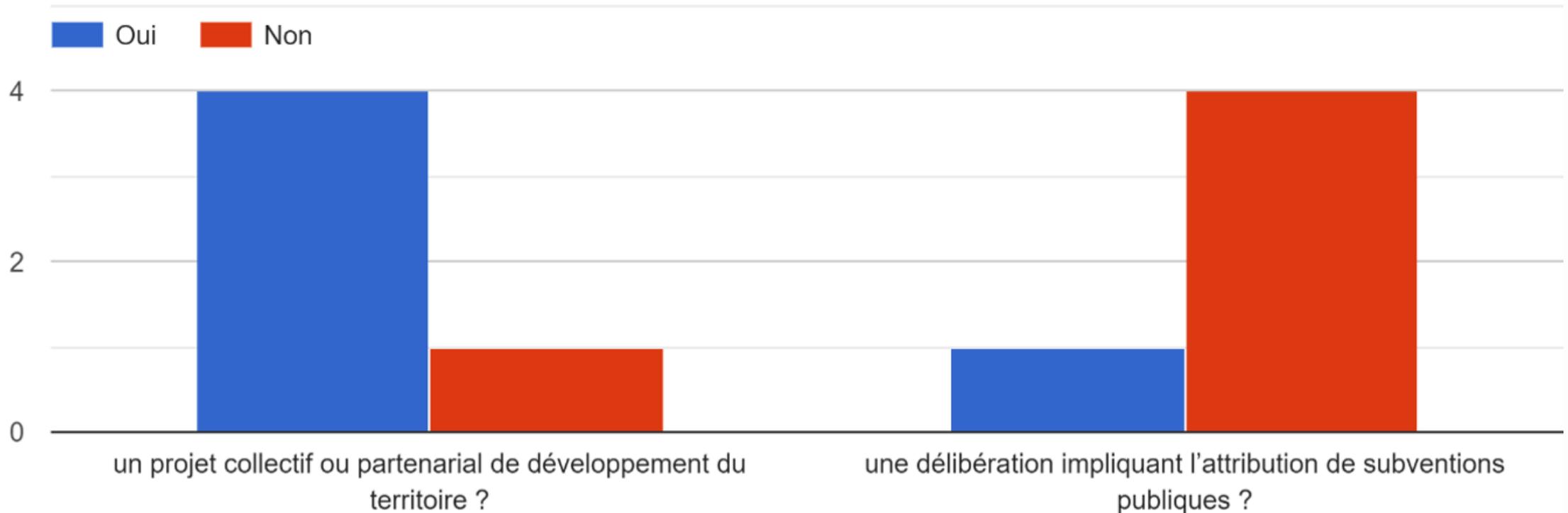
Taux de réponse : 95%
(20 réponses)



Augmentation de la participation de nouveaux acteurs qui d'ordinaire ne prendraient pas part à un projet collectif de développement du territoire ou ne solliciteraient pas de fonds européens.

Si vous avez été membre du collège privé, avant d'y siéger, aviez-vous avant déjà pris part à :

Taux de réponse : 71% (5 réponses)



Augmentation de l'efficacité et de l'efficience de la communication entre les différents acteurs

« Les modalités, format et supports d'information et d'échanges et de communication notamment lors des comités gagneraient-ils à être changés ? »

Les participants sont unanimes pour dire que les moyens actuels sont en l'état parfaitement satisfaisants. Ils estiment qu'aucune modalité n'aurait pu contribuer à améliorer le déroulement des comités.

« Il y a-t-il eu assez de communication sur le dispositif LEADER ? »

Les participants se prononcent de manière unanime pour affirmer que la communication fut suffisante.

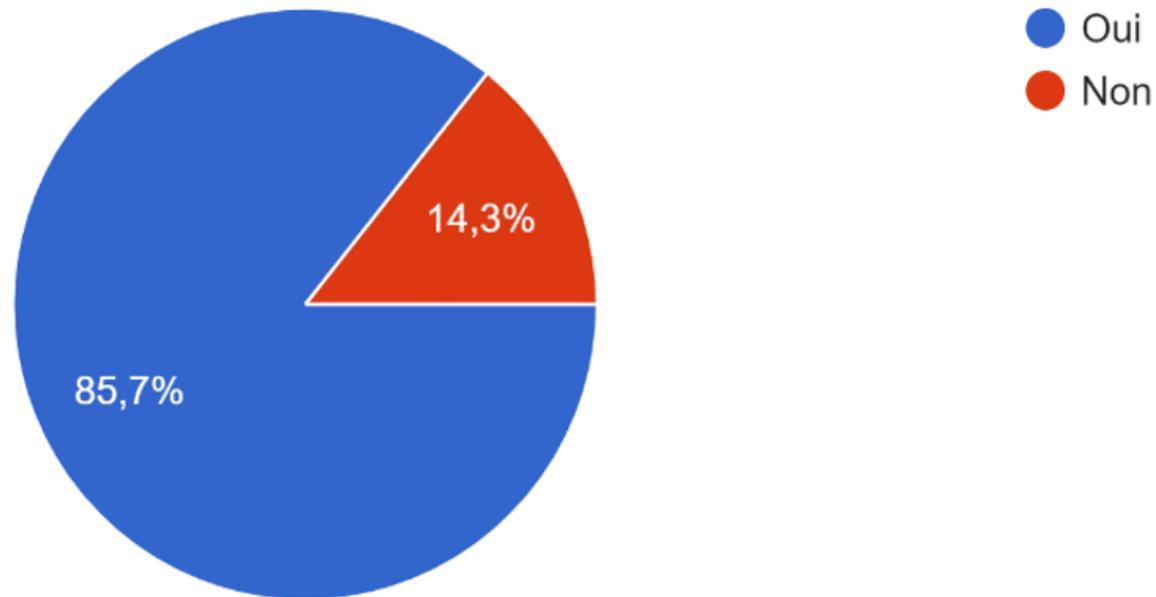
Source : *Synthèse de l'entretien collectif d'enquête et de méthode d'évaluation*, issue du séminaire d'évaluation du 3 juillet 2023

Amélioration des relations à travers la coopération inter- ou trans-territoriale

Même si le GAL n'a pas effectué de projet en coopération financé via LEADER, estimez-vous que cette programmation ait contribué à générer de la coopération avec les acteurs extérieurs au GAL du Pays de la Bresse bourguignonne ?

Taux de réponse : 100%

(7 réponses)



QE n°3.2 : Dans quelle mesure la mise en œuvre du programme LEADER contribue-t-elle à instituer une meilleure gouvernance du développement local ?

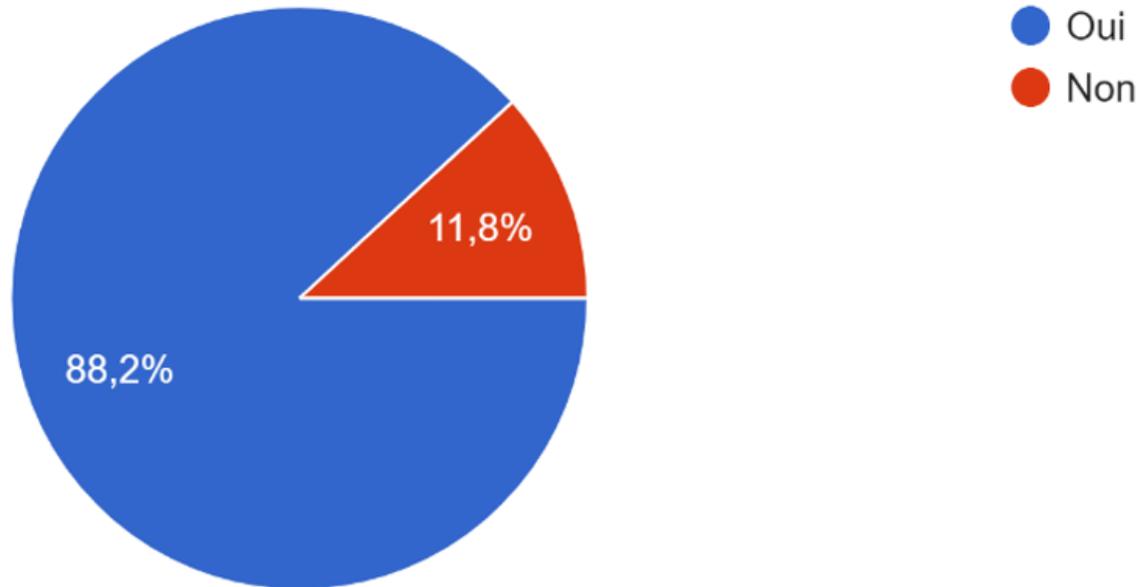
- Amélioration de la coordination entre différents niveaux de gouvernance
- Amélioration de la qualité des interactions entre les institutions concernées
- Amélioration de la qualité des interactions entre acteurs publics et privés
- Développement de pratiques innovantes en matière de gouvernance
- Accroissement de la participation de tous les acteurs concernés à la conception et à la mise en œuvre de l'approche LEADER/DLAL
- Rapprochement entre les citoyens et l'Union européenne

Amélioration de la coordination entre différents niveaux de gouvernance

Estimez-vous que, durant cette programmation, le GAL ait favorisé la coopération entre les acteurs des différents échelons d'intervention publique sur le territoire ?

Taux de réponse : 100%

(17 réponses)

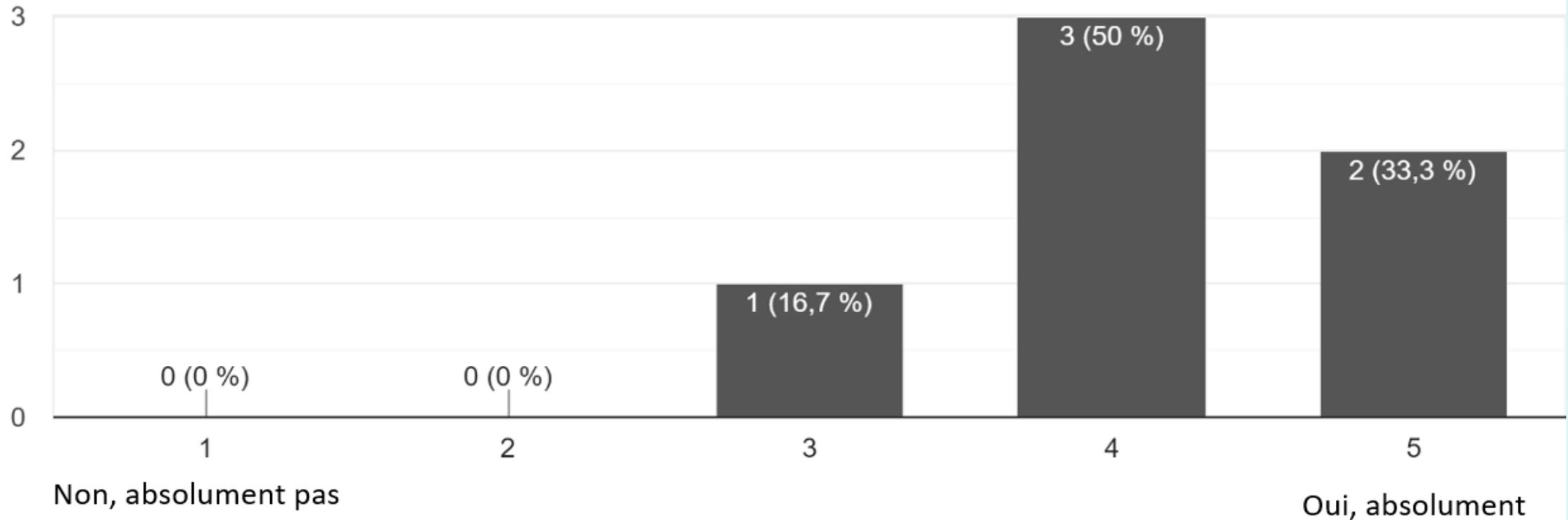


Accroissement de la participation de tous les acteurs concernés à la conception et à la mise en œuvre de l'approche LEADER/DLAL

Estimez-vous que l'organisation du GAL accordât suffisamment d'initiative aux acteurs du territoire ?

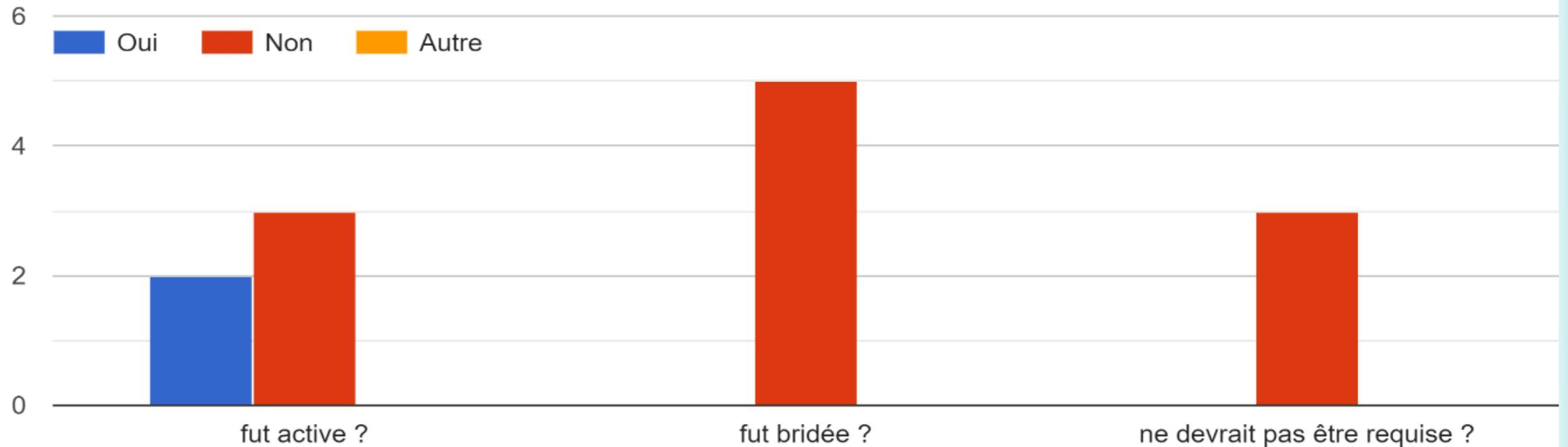
Taux de réponse : 86% (6 réponses)

IRA = 4,17



Accroissement de la participation de tous les acteurs concernés à la conception et à la mise en œuvre de l'approche LEADER/DLAL

Estimez-vous que votre participation à la définition des objectifs stratégiques et opérationnels (ex : convention, fiches-actions, règlement interne, grilles de sélection) :

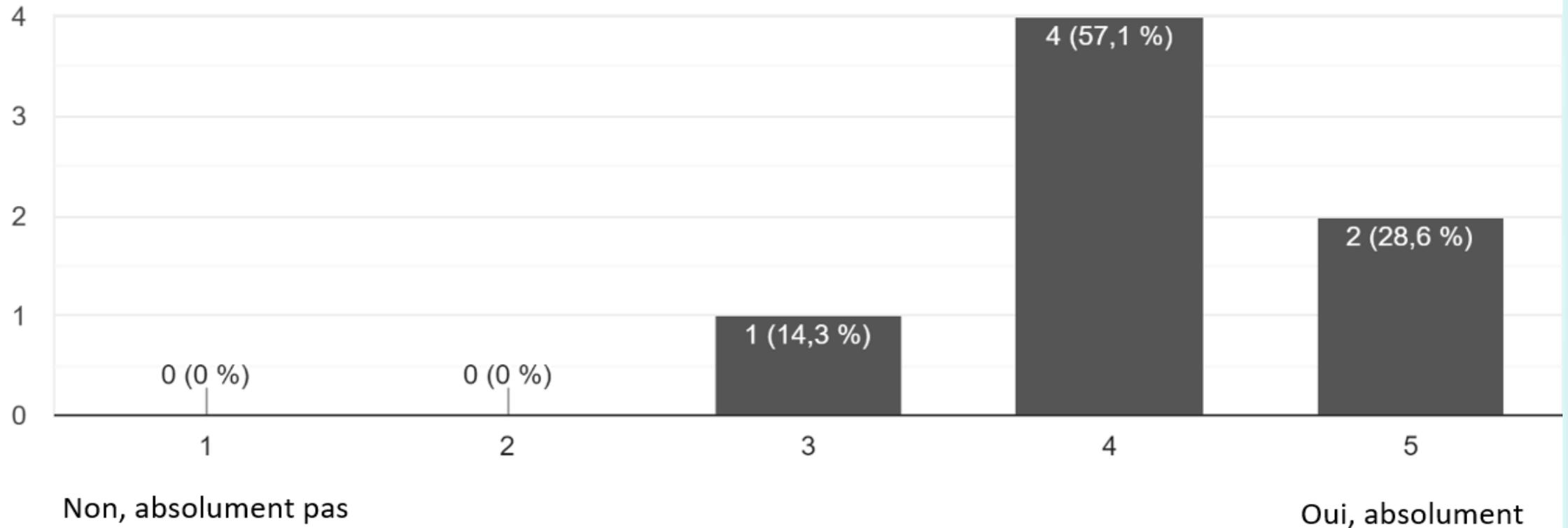


Amélioration de la qualité des interactions entre acteurs publics et privés

Estimez-vous que les compositions (nombre et choix des membres) du comité de programmation auxquels vous avez participé aient été satisfaisantes dans l'ensemble ?

Taux de réponse : 100% (7 réponses)

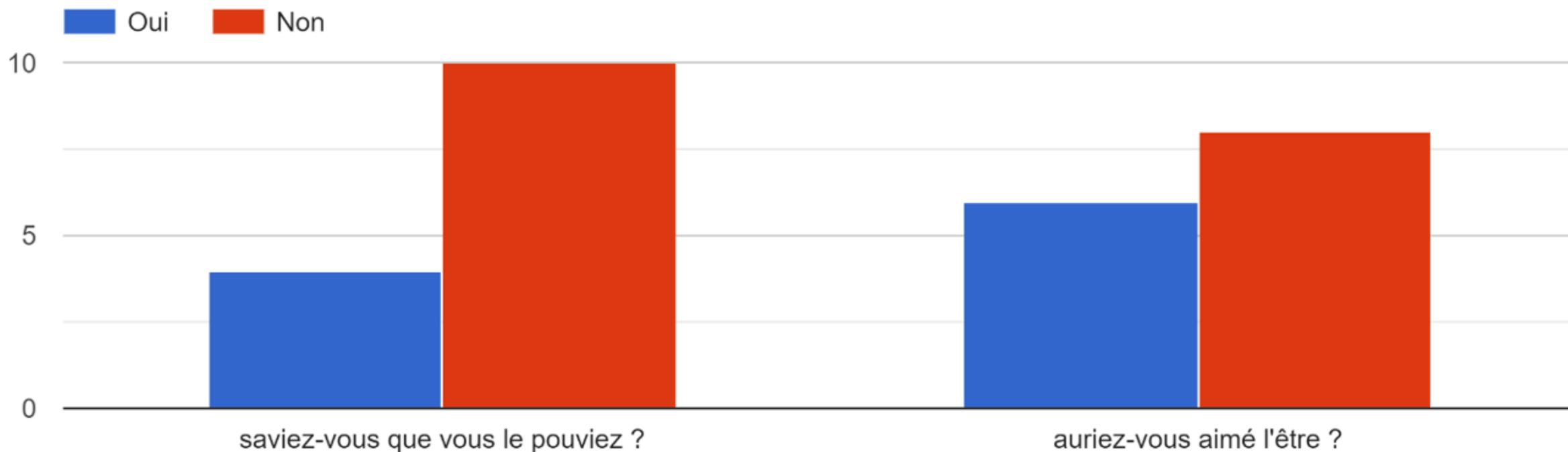
IRA = 4,14



Amélioration de la qualité des interactions entre acteurs publics et privés

Si vous n'avez pas été associé à l'élaboration de la stratégie du GAL ou à sa réalisation en intégrant un comité,

Taux de réponse : 100% (14 réponses)

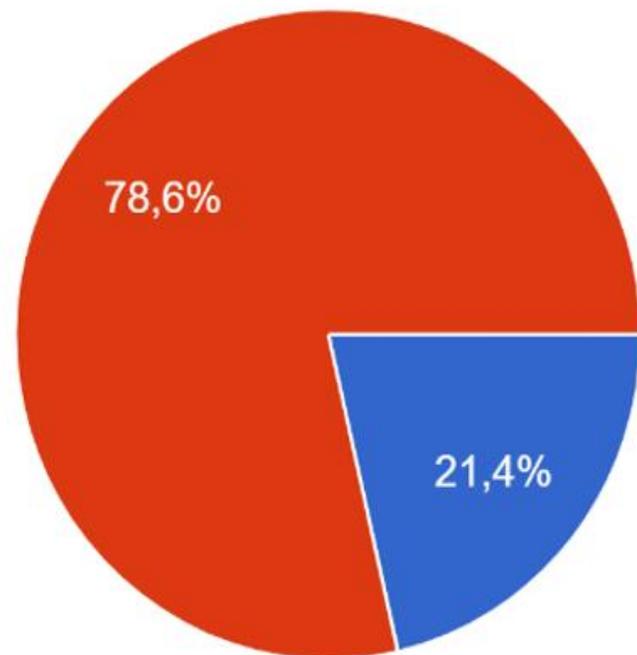


Amélioration de la qualité des interactions entre acteurs publics et privés

Saviez-vous que le GAL peut compter d'autres comités que celui dédié à la programmation ?

Taux de réponse : 100%

(14 réponses)



● Oui
● Non

→ Proposer aux acteurs locaux d'intégrer d'autres comités = piste d'amélioration possible pour les prochaines programmations

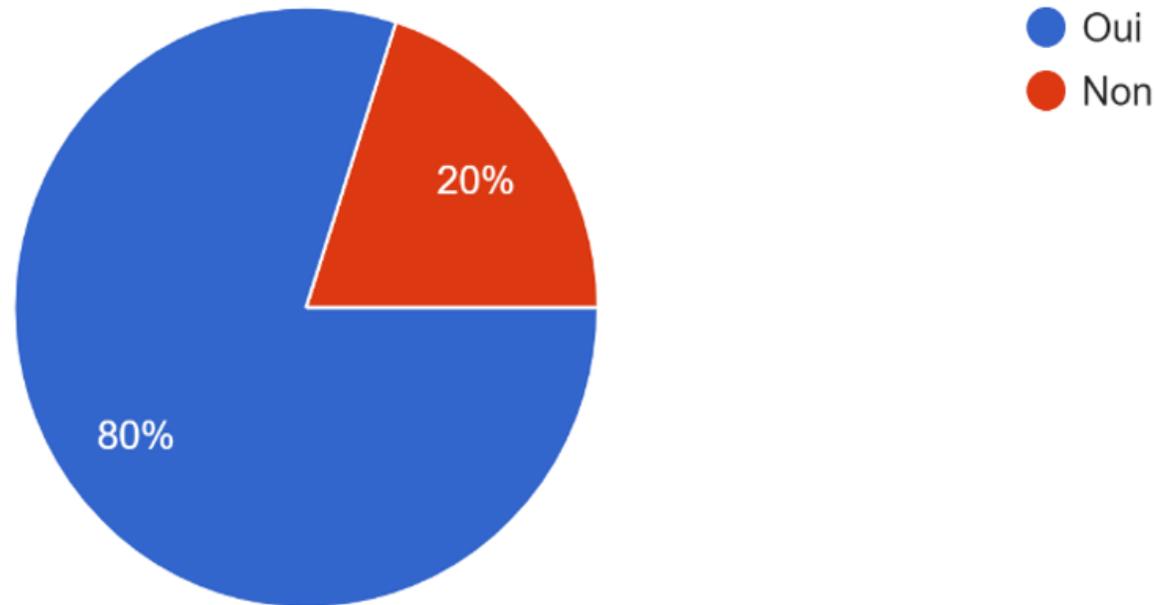
Développement de pratiques innovantes en matière de gouvernance

- L'expérience du programme LEADER a motivé le comité syndical à déléguer au comité de programmation sa compétence en matière d'attribution de certains fonds.
 - En plus des fonds régionaux territorialisés, FEDER pour la programmation 2023-2027.
- L'enquête documentaire a révélé que cette innovation a permis d'améliorer la gouvernance locale :
 - rationalisation favorisant la mobilisation des acteurs locaux,
 - davantage partenariale en renforçant le poids du secteur privé

Accroissement de la participation de tous les acteurs concernés à la conception et à la mise en œuvre de l'approche LEADER/DLAL

Pensez-vous que LEADER puisse contribuer à mieux connaître les acteurs locaux et les impliquer davantage dans le développement du territoire ?

Taux de réponse : 95 %
(20 réponses)



Accroissement de la participation de tous les acteurs concernés à la conception et à la mise en œuvre de l'approche LEADER/DLAL

« Quels moyens ont-été mis en œuvre pour associer les citoyens au programme LEADER au moment de la précédente candidature puis après la signature de la convention ? »

Hormis des moyens - qu'ils estiment suffisants - de communication institutionnelle, l'activation de certains réseaux, aucune mesure n'a été prise pour atteindre davantage les citoyens. Les contraintes administratives et financières pour participer au programme seraient trop fortes pour permettre l'implications d'acteurs privés citoyens ou représentants d'organisations privées locales (associations ou d'entreprises) ; raison pour laquelle ils préfèrent mobiliser parmi eux uniquement les acteurs les plus institutionnalisés, disposant d'une très bonne trésorerie, d'une bonne ingénierie et d'une relative connaissance des partenariats avec le secteur public.

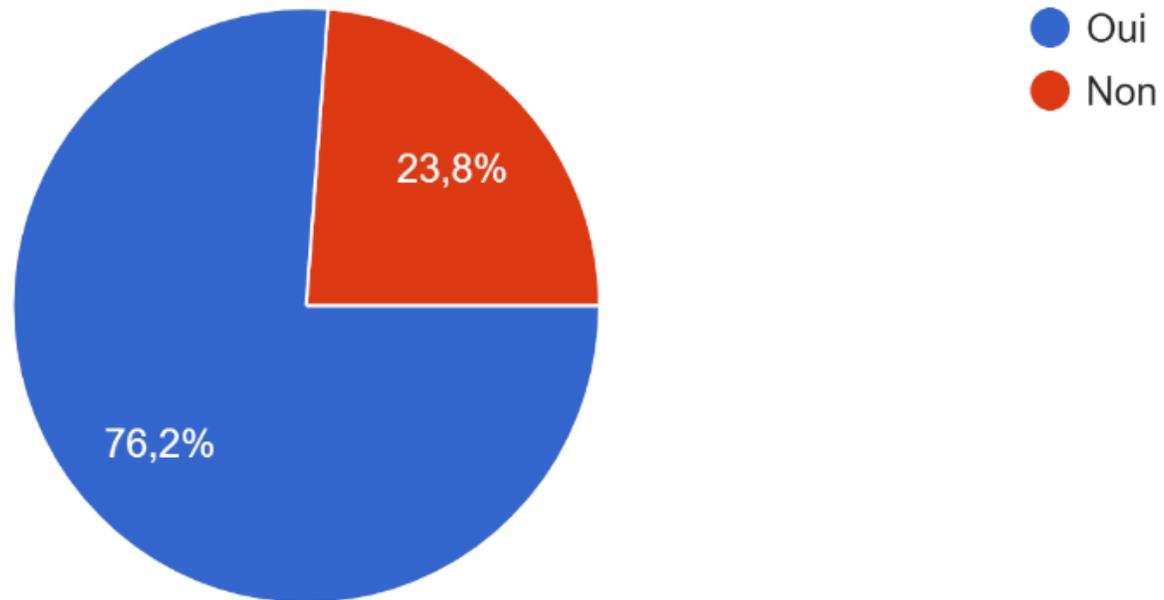
Source : *Synthèse de l'entretien collectif d'enquête et de méthode d'évaluation*, issue du séminaire d'évaluation du 3 juillet 2023

Rapprochement entre les citoyens et l'Union européenne

Pensez-vous que LEADER contribue à donner de la visibilité à l'action de l'Union européenne sur le territoire ?

21 réponses

(Taux de réponse : 100%)

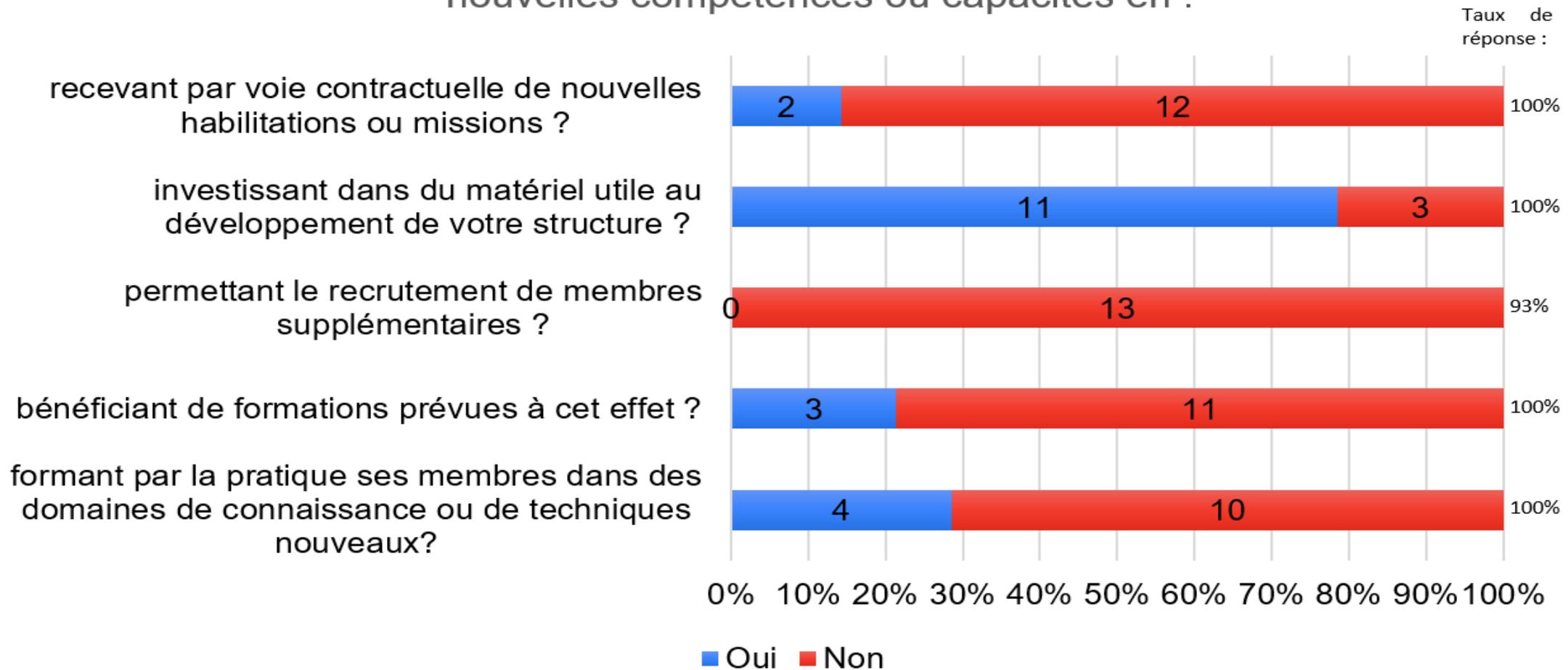


QE n°3.3 : Dans quelle mesure la mise en œuvre du programme LEADER contribue-t-elle au renforcement des résultats ?

- Renforcement de la capacité (connaissances, compétences et informations) des acteurs concernés par la mise en œuvre de l'approche LEADER/DLAL (ex : planification stratégique, suivi et évaluation)
- Projets et organisations plus durables et plus soutenables
- Projets plus novateurs ou émergence de nouveaux profils de porteurs
- Accroissement de l'effet levier sur l'investissement au profit de la dynamique territoriale en termes d'emplois, de revenus et de production de biens & services générés par les projets
- Soutien plus stratégique aux projets et conception des projets mieux orientée vers le développement du territoire

Renforcement de la capacité (connaissances, compétences et informations) des acteurs concernés par la mise en œuvre de l'approche LEADER/DLAL

Grâce à cette programmation, votre structure a-t-elle acquis de nouvelles compétences ou capacités en :

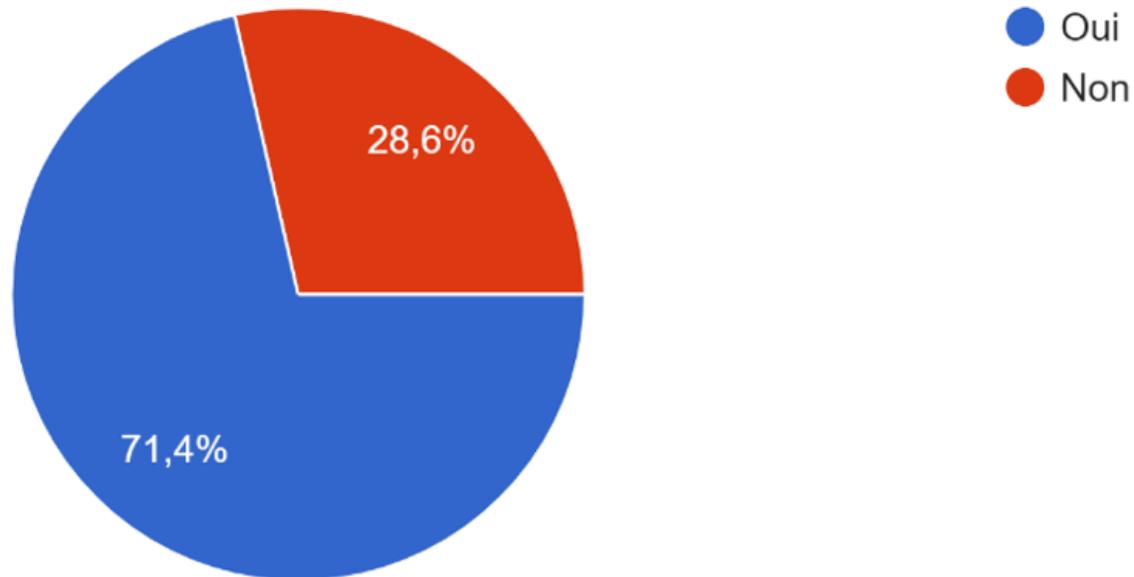


Renforcement de la capacité (connaissances, compétences et informations) des acteurs concernés par la mise en œuvre de l'approche LEADER/DLAL

Estimez-vous que la participation du GAL au programme ait contribué à améliorer la capacité de sa structure porteuse (le syndicat mixte) à gérer des fonds publics-privés ?

Taux de réponse : 100%

(7 réponses)

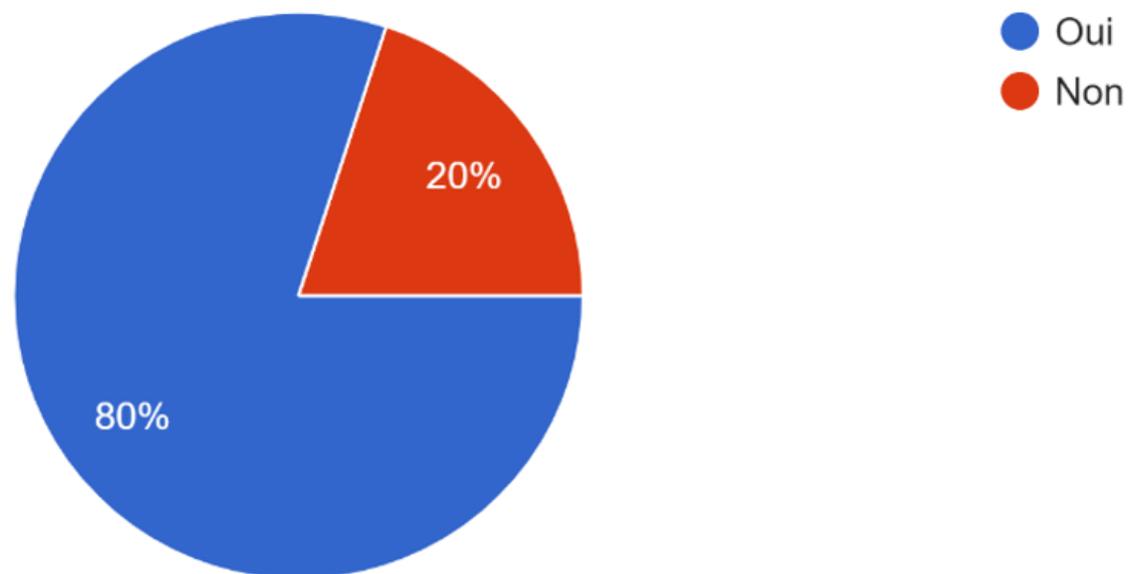


Renforcement de la capacité (connaissances, compétences et informations) des acteurs concernés par la mise en œuvre de l'approche LEADER/DLAL

Pensez-vous que LEADER contribue à développer les compétences locales pour porter les projets du territoire, notamment en permettant de mieux mobiliser d'autres sources de financement ?

Taux de réponse : 71%

(20 réponses)

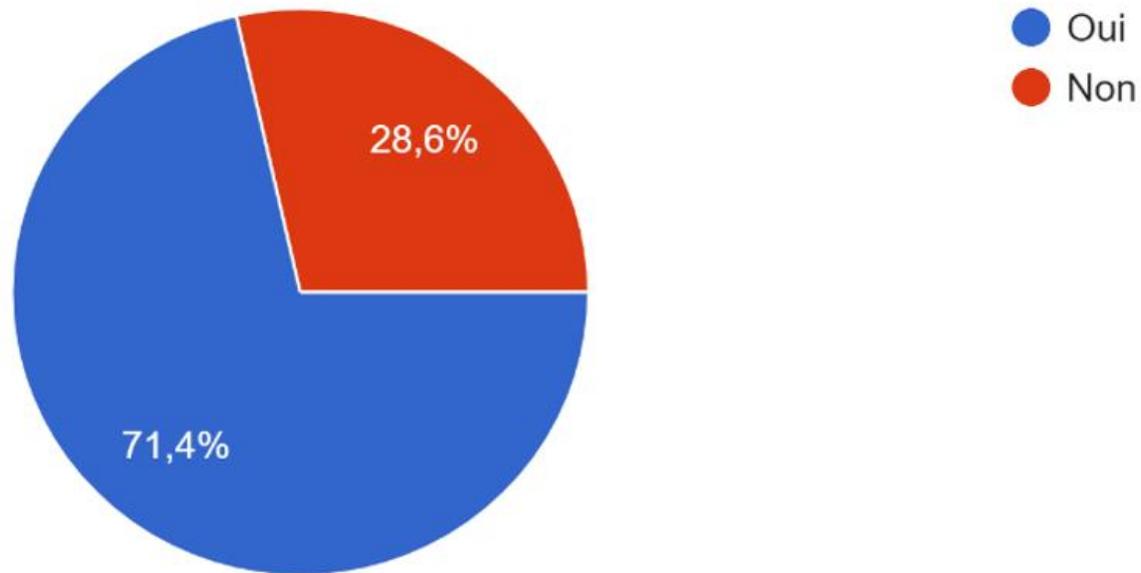


Renforcement de la capacité (connaissances, compétences et informations) des acteurs concernés par la mise en œuvre de l'approche LEADER/DLAL

Même si le GAL n'a pas effectué de projet en coopération financé via LEADER, estimez-vous que cette programmation ait amélioré la capacité du GAL à coopérer avec les acteurs extérieurs au GAL du Pays de la Bresse bourguignonne ?

Taux de réponse : 100%

(7 réponses)

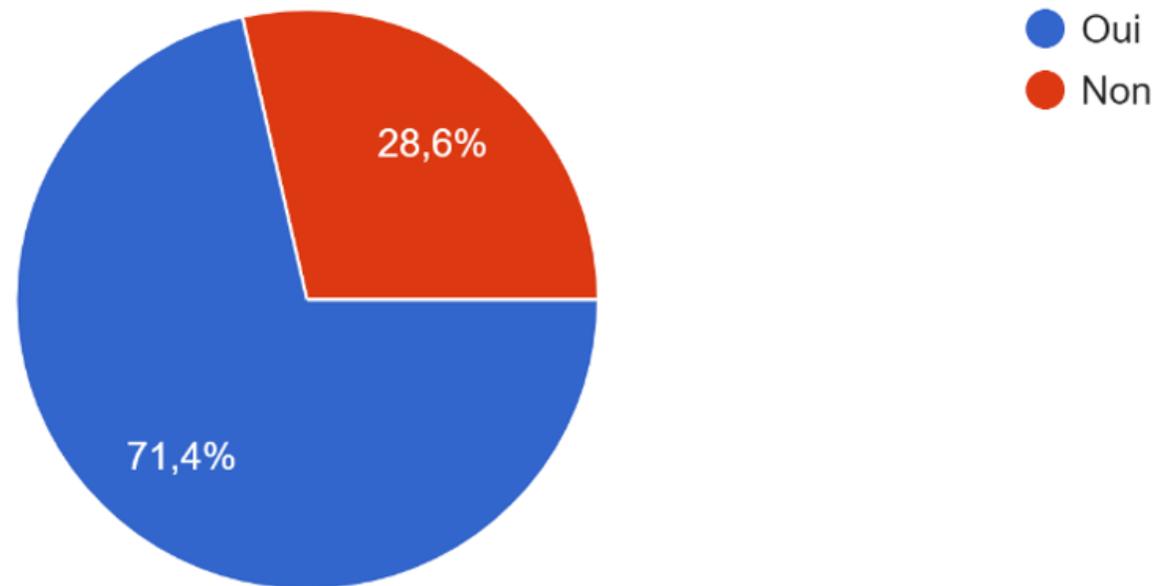


Renforcement de la capacité (connaissances, compétences et informations) des acteurs concernés par la mise en œuvre de l'approche LEADER/DLAL

Estimez-vous que la participation du GAL au programme ait contribué à améliorer la capacité de sa structure porteuse (le syndicat mixte) à gérer des fonds publics-privés ?

Taux de réponse : 100%

(7 réponses)

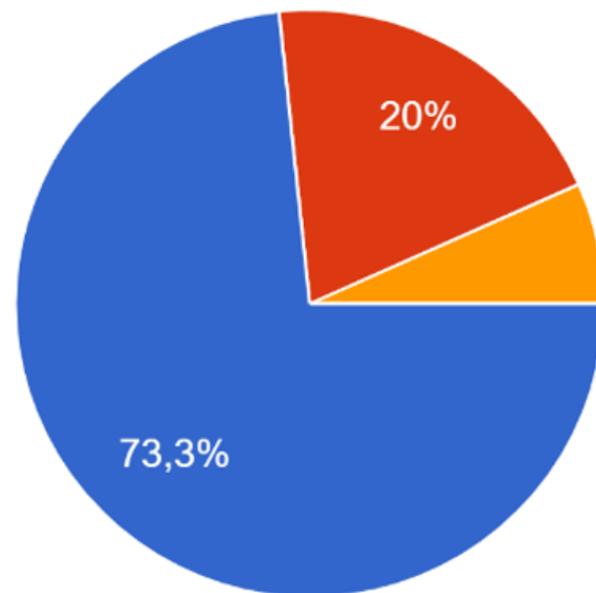


Soutien plus stratégique aux projets et conception des projets mieux orientée vers le développement du territoire

Estimez-vous que, grâce à la participation à cette programmation, vous-même ou les membres de votre structure concevez mieux la manière de développer votre territoire ?

Taux de réponse : 88 %

(15 réponses)



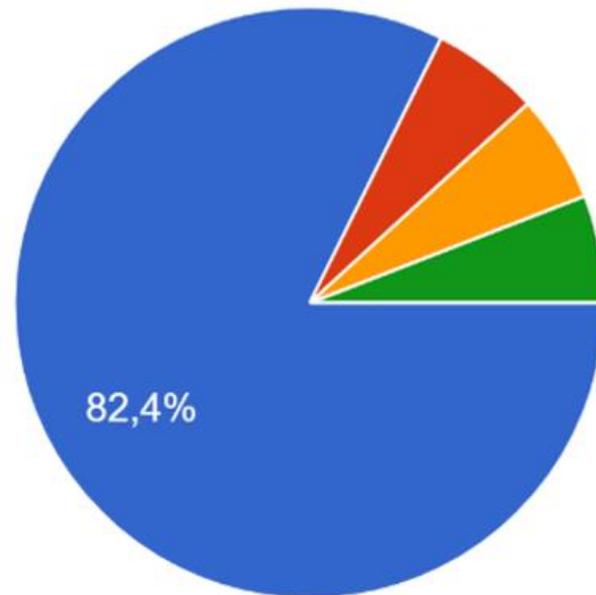
- Oui
- Non
- Je préfère ne pas me prononcer ou ne sais pas

Soutien plus stratégique aux projets et conception des projets mieux orientée vers le développement du territoire

Estimez-vous que votre participation au programme contribuât ou aurait pu contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques du GAL ? Autrement dit, voyez-vous clairement une relation de causalité entre votre projet ou votre rôle et la mise en œuvre de la stratégie ?

Taux de réponse : 100%

(17 réponses)



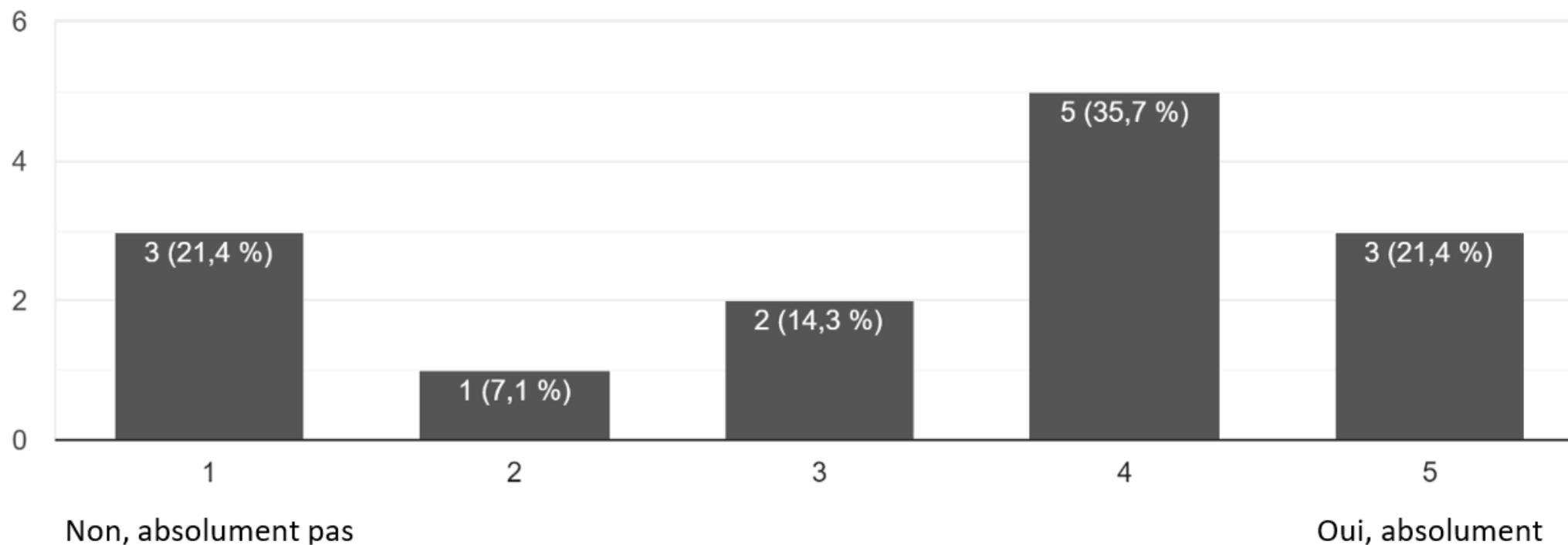
- Oui
- Non
- Je préfère ne pas me prononcer ou je n'étais pas porteur de projet
- Aurait pu contribuer, comme d'autres projets, mais comme une partie a été retoquée, la mise en oeuvre n'a pas atteint ses objectifs

Soutien plus stratégique aux projets et conception des projets mieux orientée vers le développement du territoire

Vous estimez que cette programmation ait amélioré la confiance de votre structure en sa propre capacité à mener des projets contribuant au développement du territoire :

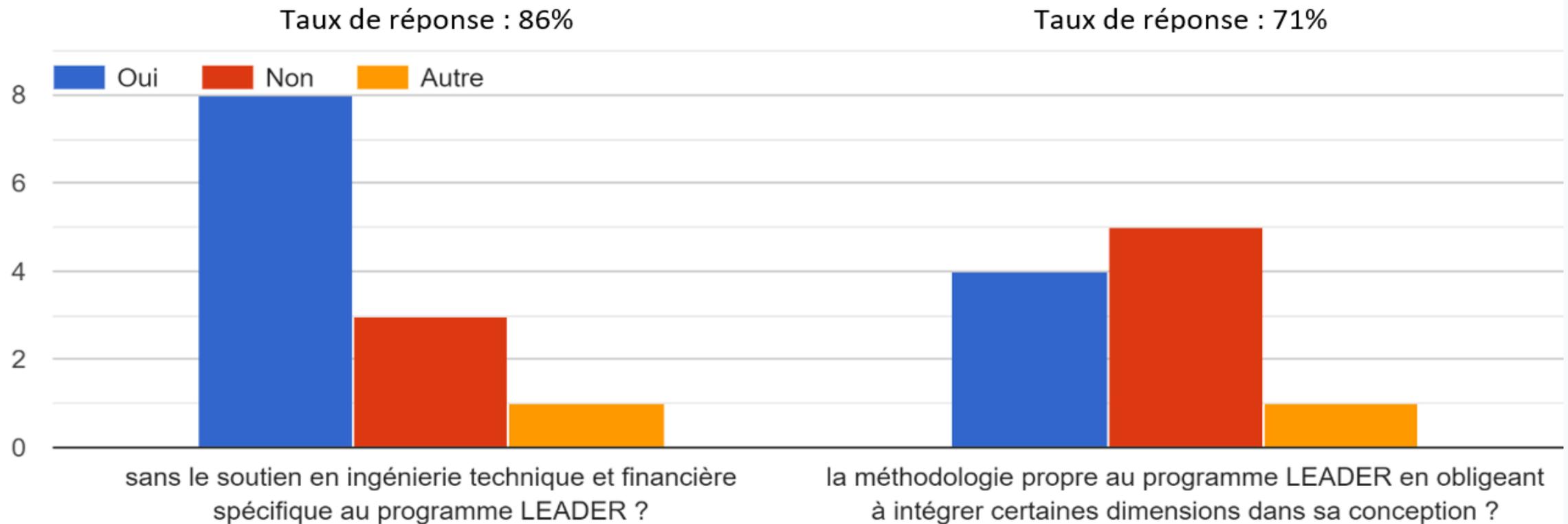
Taux de réponse : 100% (14 réponses)

IRA = 3,29



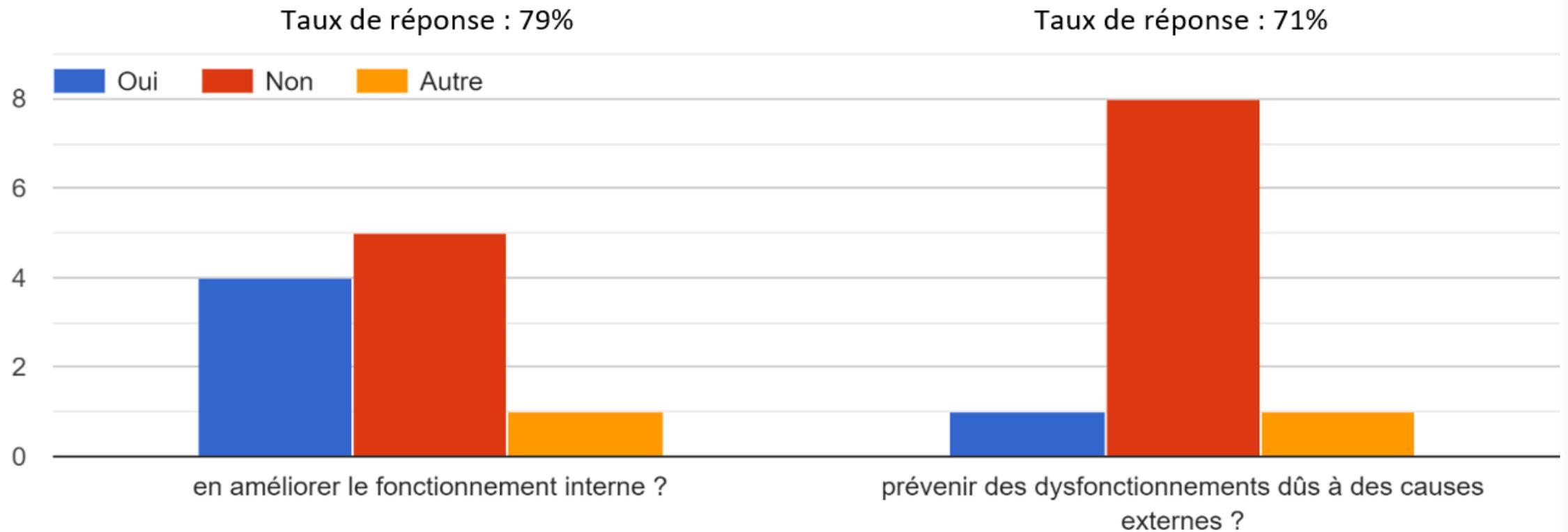
Projets plus durables et plus soutenables

Estimez-vous que votre (ou vos) projet(s) portés dans le cadre de cette programmation auraient été moins pérennes

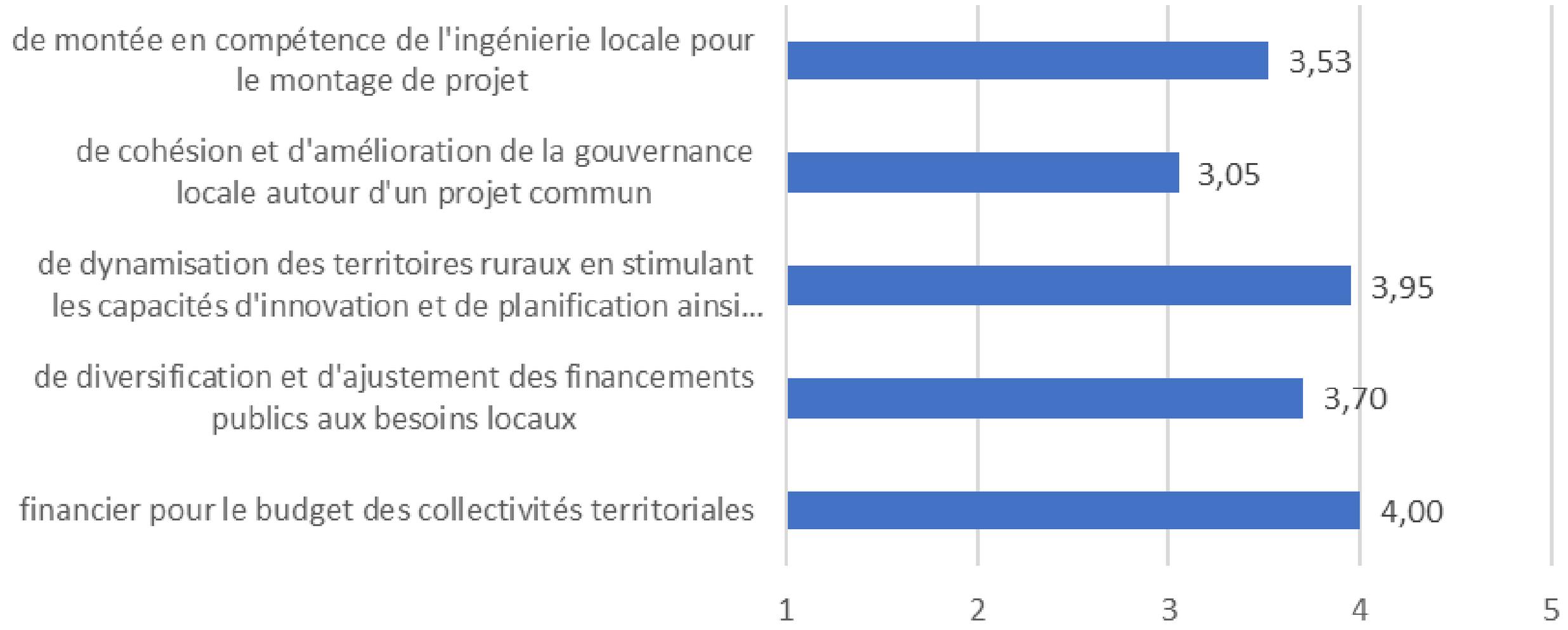


Structures plus durables et plus soutenables

Grâce à cette programmation, votre structure a-t-elle mis en place de nouvelles mesures ayant contribué à :



Perception de la valeur ajoutée de LEADER par les enquêtés (IRA) selon qu'elle consiste en un levier :

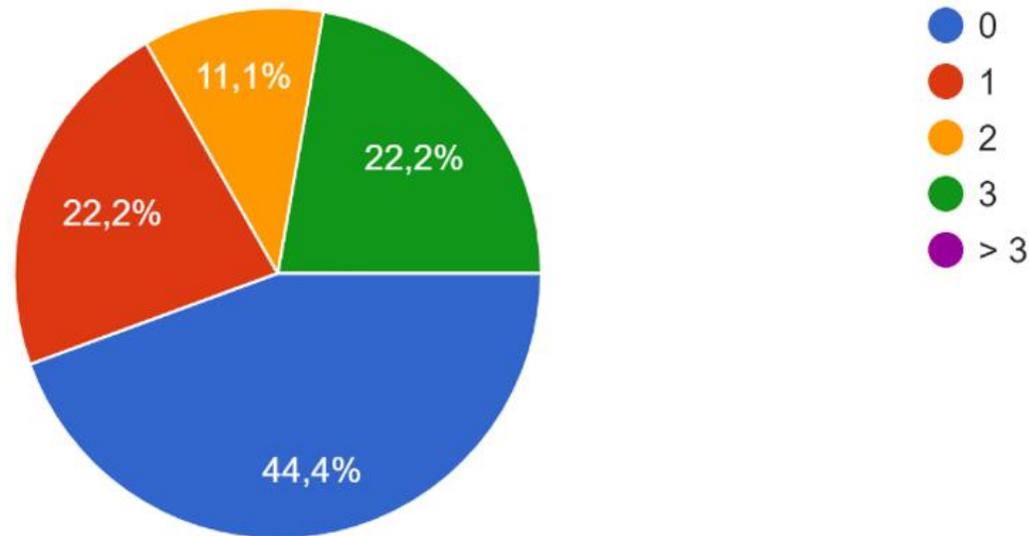


Accroissement de l'effet levier sur l'investissement au profit de la dynamique territoriale en termes d'emplois, de revenus et de production de biens & services générés par les projets

Grâce à la participation de votre structure à cette programmation, combien de nouveaux partenariats a-t-elle développés ?

Taux de réponse : 64%

(9 réponses)



65% des répondants ont développé de nouveaux partenariats grâce à LEADER, accroissement en moyenne de 1,11 du nombre de partenariat qu'ils nouent grâce à la programmation.

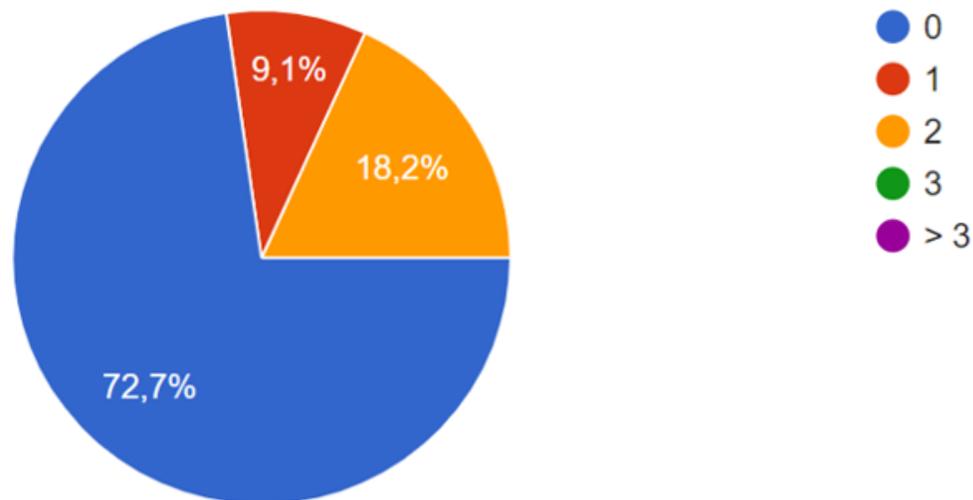
On peut présumer que l'institution d'une démarche partenariale au sein du GAL peut se répercuter sur les PP
→ produit un effet de levier

Accroissement de l'effet levier sur l'investissement au profit de la dynamique territoriale en termes d'emplois, de revenus et de production de biens & services générés par les projets

Grâce à la participation à cette programmation, combien de nouveaux réseaux d'acteurs (y compris en ligne) votre structure a-t-elle intégré via l'adhésion à une association ou à une communauté, un forum ou une plateforme, l'adoption d'une marque ou d'un label ? Il peut s'agir, par exemple, du Réseau Rural Français, du réseau des POTES (Pionniers Ordinaires de la Transition Ecologique), du label Accueil Vélo, de la plateforme COMETE (COmmunauté Ecologie et TErritoires), etc.

Taux de réponse : 79%

(11 réponses)



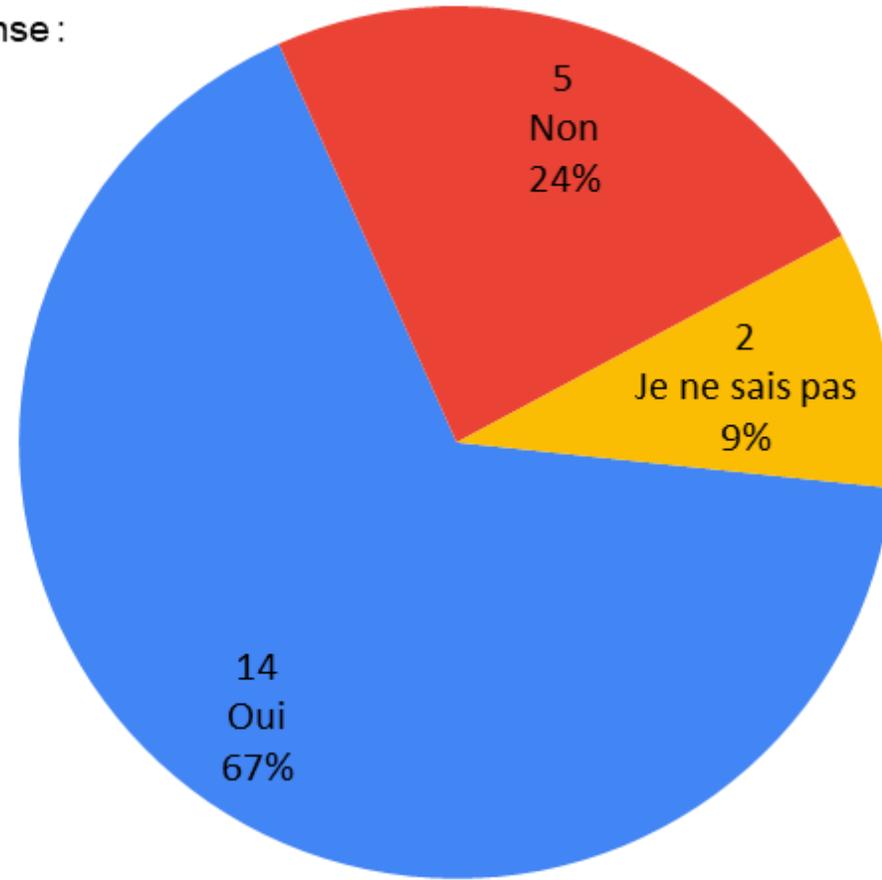
27% des répondants ont intégré au moins un nouveau réseau lors de cette programmation,

accroissant en moyenne le nombre des réseaux des répondants de plus de 0,45

Projets plus novateurs ou émergence de nouveaux profils de porteurs

Pensez-vous que LEADER puisse davantage contribuer à faire émerger des solutions innovantes que d'autres programmes ?

Taux de réponse :
64%



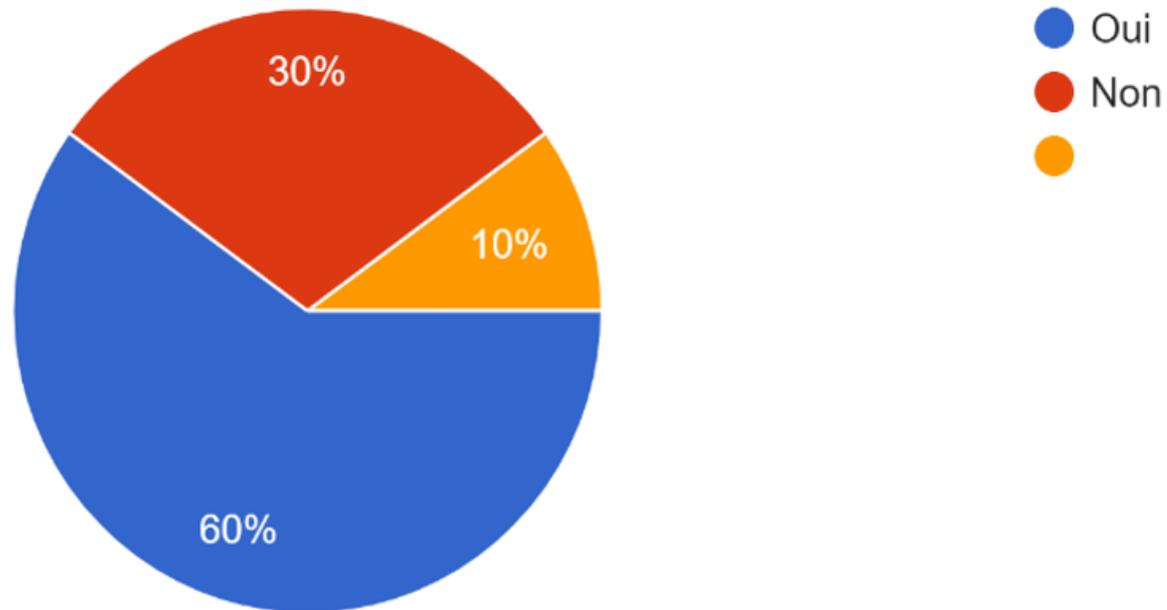
■ Oui ■ Non ■ Je ne sais pas

Projets plus novateurs ou émergence de nouveaux profils de porteurs

Si au moins un de vos projets a obtenu un financement du FEADER via LEADER, estimez-vous que son caractère novateur ait été déterminant pour sa programmation ?

Taux de réponse : 71 %

(10 réponses)



QE n°4 : Quels sont les facteurs de réussite et d'échec de la mise en œuvre de la SLD ?

- QE n°4.1 : Dans quelle mesure la mise en œuvre du programme LEADER est-elle conforme à l'approche de DLAL ? (Évaluation de l'application des principes méthodologiques et des fondamentaux du programme LEADER dans l'organisation et le fonctionnement du GAL)
- QE n°4.2 : Quels sont les facteurs de réussite et d'échec ayant impacté la programmation ? Quelles en sont les causes ?
- QE n°4.3 : A partir de cette évaluation, quelles mesures préconiser pour améliorer la mise en œuvre de la SLD pour les programmes suivants ?

QE n°4.1 : Dans quelle mesure la mise en œuvre du programme LEADER est-elle conforme à l'approche de DLAL ? (Évaluation de l'application des principes méthodologiques et des fondamentaux du programme LEADER dans l'organisation et le fonctionnement du GAL)

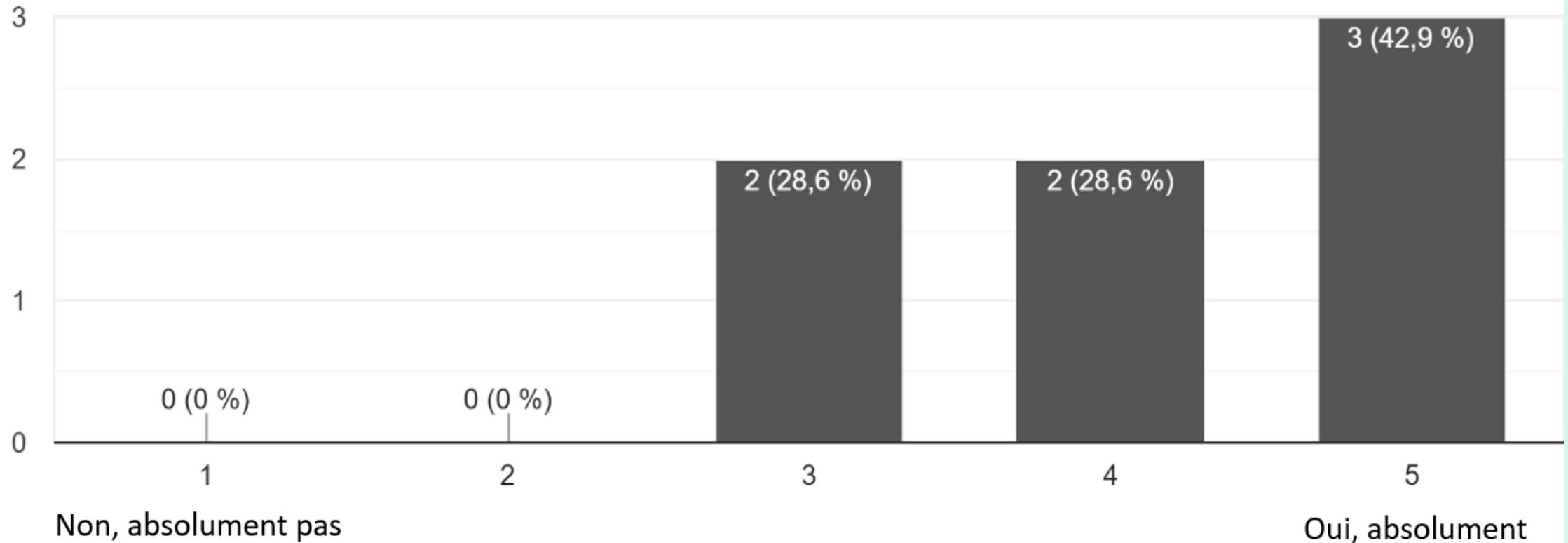
- QE n°4.2.1 Les principes fondamentaux de la démarche LEADER/DLAL ont-ils été appliqués?
- QE n°4.2.2 : Quels sont les facteurs d'échec ayant impacté la programmation ? Quelles en sont les causes ?
- QE n°4.2.3 : Quels sont les facteurs de réussite ayant impacté la programmation ? Quelles en sont les causes ?

Application des principes fondamentaux de la démarche LEADER/DLAL

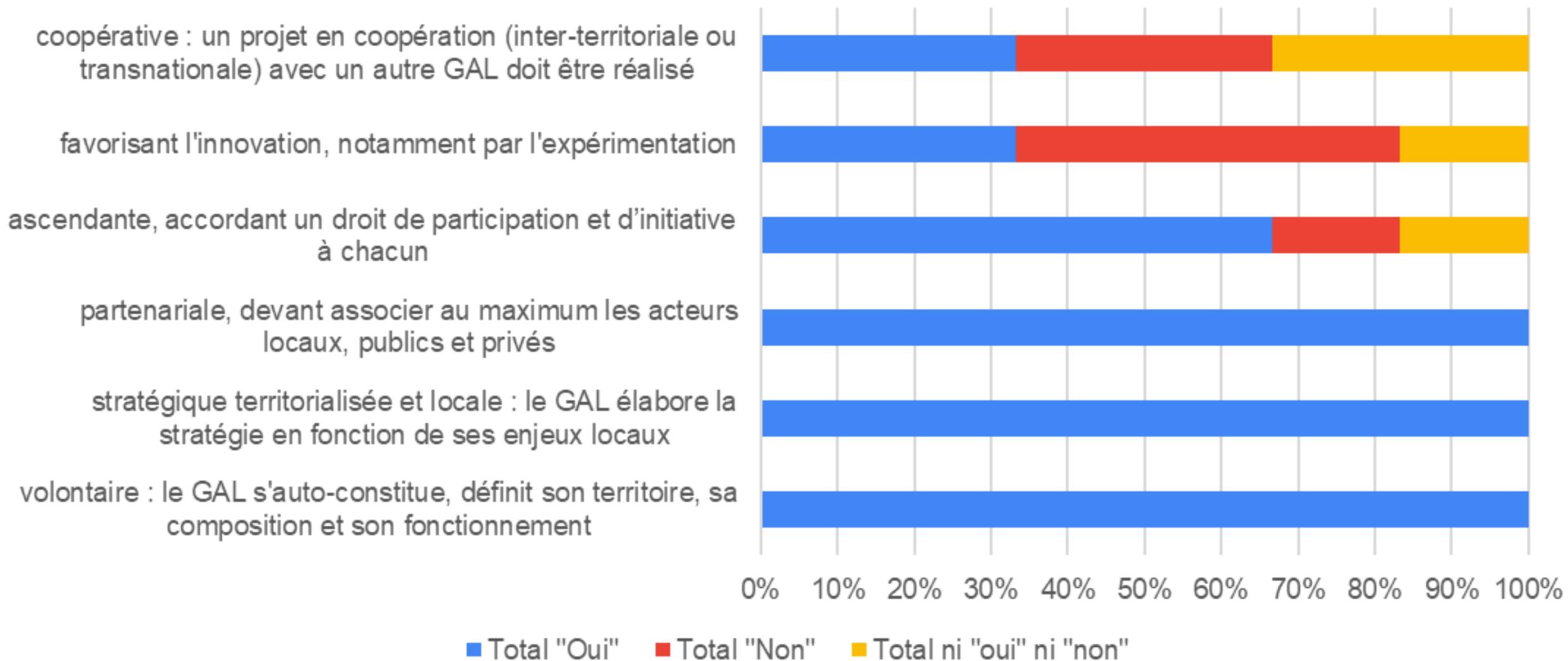
Le respect de ses fondamentaux vous importe-t-il ?

IRA = 4,14

Taux de réponse : 100% (7 réponses)



Estimez-vous que cette programmation ait été mise en œuvre fidèlement aux principes fondamentaux de la méthode LEADER, laquelle est fondée sur une approche :



Quelques écarts dans la pratique par rapport aux principes inspirant la démarche

- Projets peu innovants SAUF « mise en place d'une traction animale »
- Absence de projets portés par des acteurs privés SAUF « plaquettes bocagères » porté par la coopérative Bourgogne du Sud
- Centralisme du CoProg favorisant l'efficacité au détriment d'une gouvernance plus inclusive, diverse et participative
- Participation active limitée en dehors des activités de programmation car comité unique
- Diversité des intérêts sectoriels limitée dans leur représentation au sein des instances du GAL
- Information aux responsables du GAL mais sans formalisation plus officielle auprès des membres du CoProg, de la réorientation, en amont par l'équipe technique, de projets ne répondant qu'insuffisamment aux exigences du programme.

QE n°4.2.1 : Quels sont les facteurs d'échec ayant impacté la programmation ? Quelles en sont les causes ?

Facteurs d'échec endogènes au GAL :

- Manque d'activités d'évaluation intermédiaire
- Participation active limitée en dehors des activités de programmation car comité unique
- Transition numérique inachevée (ex : absence de système de signature et de vote électronique) limitant la réactivité en temps de crise sanitaire

Facteurs d'échec exogènes au GAL:

- Dysfonctionnement dans la gestion du programme consécutif au transfert de la compétence des fonds européens, accru par la fusion des régions
- *Turn-over* élevé sur le poste de chargé de mission LEADER (inhérent au programme?)
- Rigidité réglementaire → lenteur, bureaucratie → mauvaise réputation
- Extraction et traitement des données depuis OSIRIS inadapté au suivi et à l'évaluation de la SLD
- Complexification technique
- Appropriation difficile par les acteurs locaux de la participation, risque de gestion technocratique
- Crise sanitaire entraînant des blocages institutionnels, administratifs et techniques impactant :
 - circuit de gestion,
 - programmation,
 - mise en œuvre opérationnelle

QE n°4.2.1 : Quels sont les facteurs de réussite ayant impacté la programmation ? Quelles en sont les causes ?

Facteurs de réussite endogènes au GAL :

- Stabilité et concorde au sein de la gouvernance locale
- Leadership favorisant le consensus
- Fort capital humain au sein de l'équipe technique du GAL car ancienneté et expérience
 - Forte capacité d'anticipation
 - Expertise du territoire
 - Fonctionnement fluide (routines)

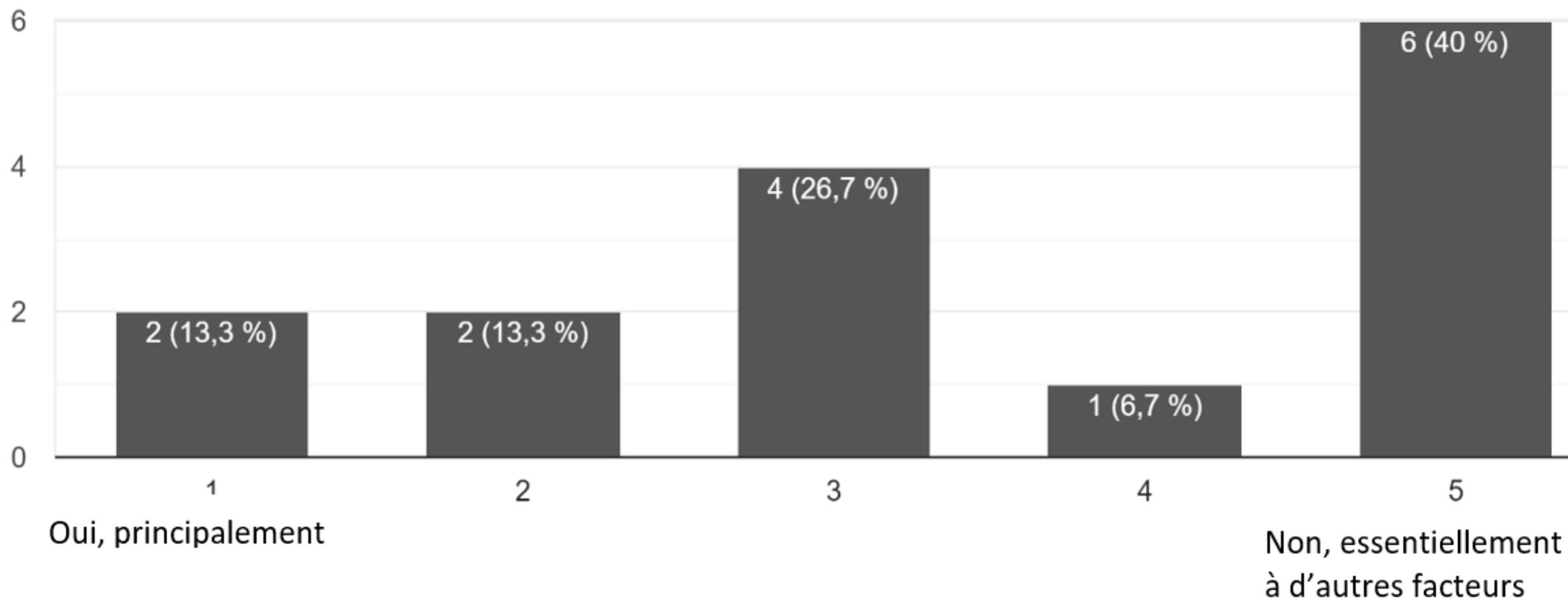
Facteurs de réussite exogènes au GAL :

- Financement régional complémentaire grâce à:
 - des enveloppes supplémentaires pour les GAL les plus performants
 - système de financement alternatif supplémentaires permettant de débloquer la programmation des projets LEADER via un fonds de substitution
- Défense des intérêts des GAL par le réseau BFC

Si vous avez rencontré d'éventuels dysfonctionnements, les imputeriez-vous à la conjoncture ?
En raison, par exemple, de l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions légales ou réglementaires, de la crise sanitaire, d'élections, etc.

Taux de réponse : 71% (15 réponses)

IRA = 3,46

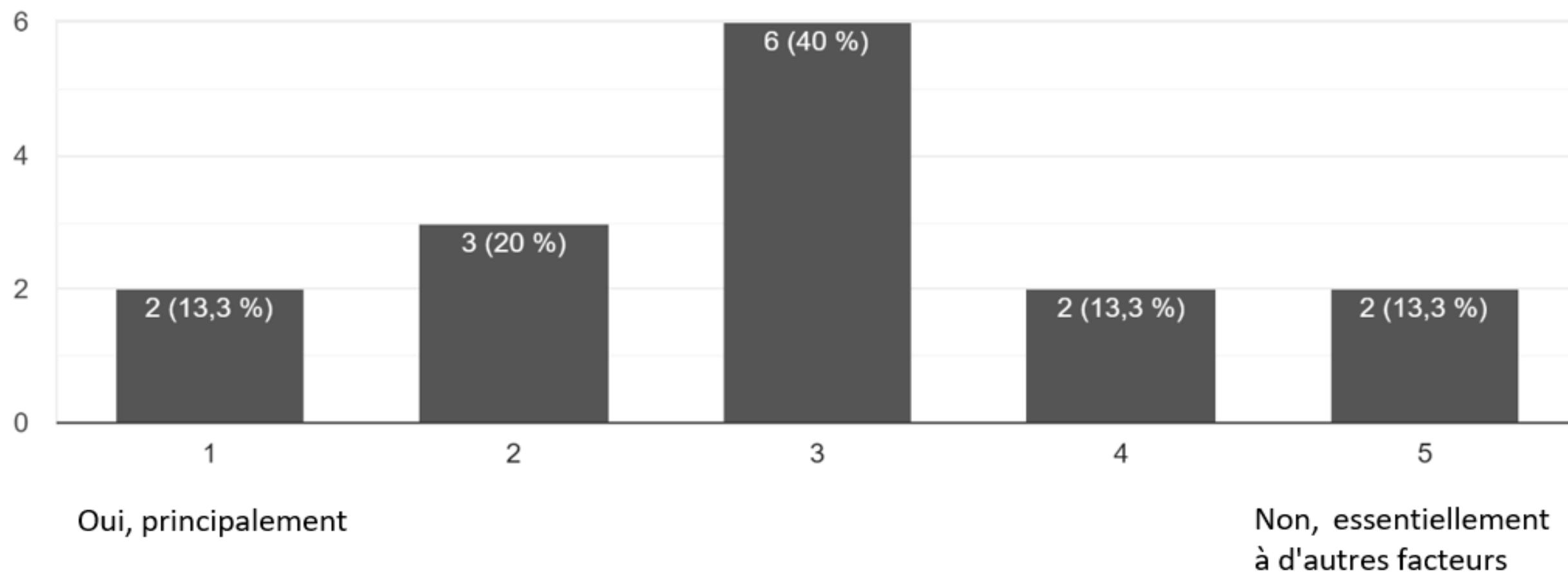


Imputeriez-vous d'éventuels dysfonctionnements à la conception même du dispositif LEADER ? En raison, par exemple, de ses contraintes opérationnelles, d'un encadrement insuffisant des acteurs (définition des rôles), ou n'offrant pas suffisamment de garanties quant au respect des principes fondamentaux de la méthode LEADER, etc.

Taux de réponse : 71%

(15 réponses)

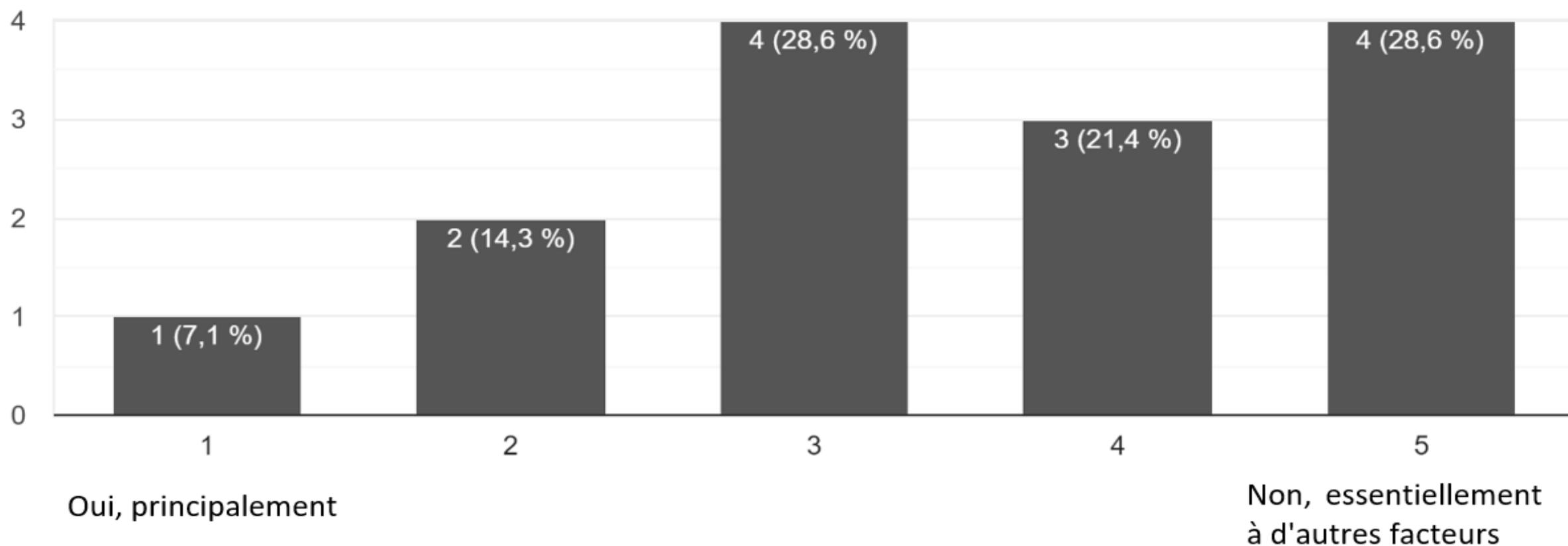
IRA = 2,93



Imputeriez-vous d'éventuels dysfonctionnements à des facteurs sociaux ? En raison, par exemple, d'une difficulté d'initiative ou de mobilisation des acteurs du territoire, etc.

Taux de réponse : 66% (14 réponses)

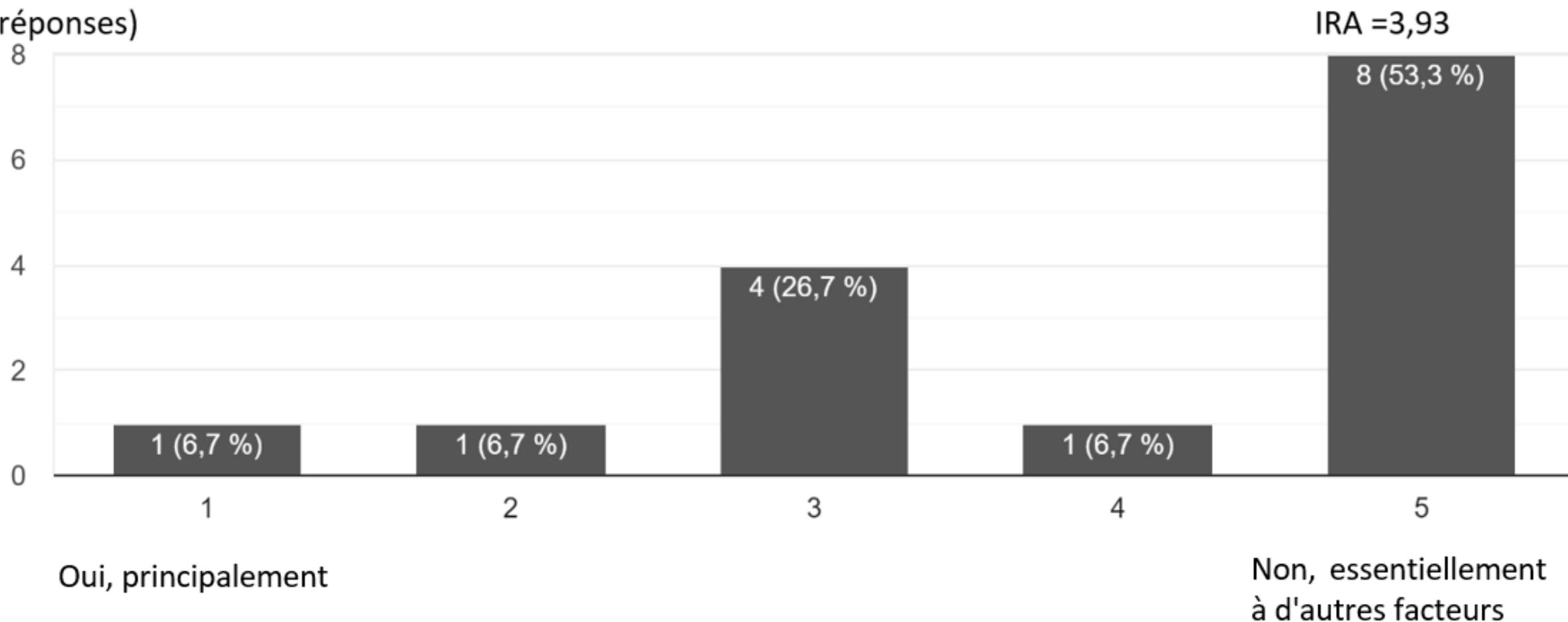
IRA = 3,5



Imputeriez-vous d'éventuels dysfonctionnements à des facteurs politiques ? En raison, par exemple, de rivalités ou mésententes interpersonnelles au sein du GAL ou entre différentes instances en charge de la mise en œuvre du programme, etc.

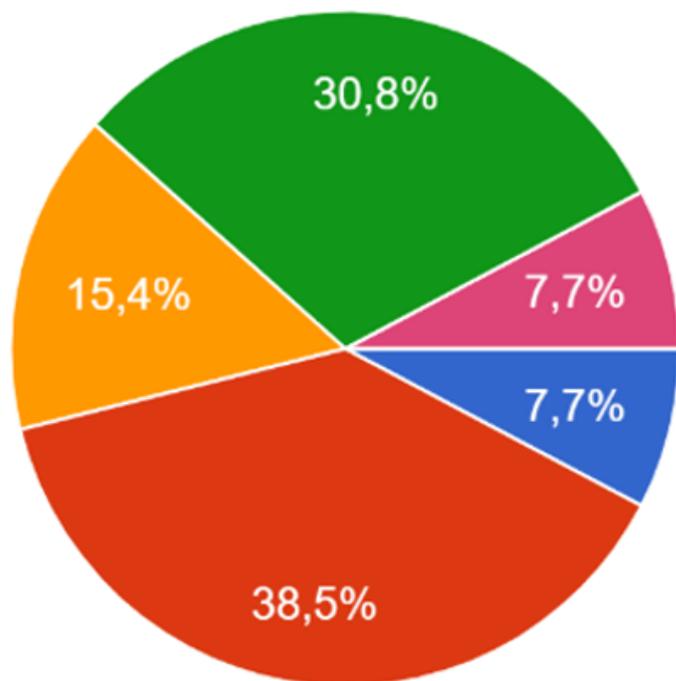
Taux de réponse : 71%

(15 réponses)



Imputeriez-vous la responsabilité d'éventuels dysfonctionnements :

Taux de réponse : 71% (15 réponses)



- À la Commission européenne (bailleur du FEADER finançant LEADER)
- À l'Etat français qui définit les modalités de mise en œuvre du programme sur son territoire
- À l'organisme payeur (l'Agence de Services et de Paiements)
- À l'autorité de gestion (les services du Conseil Régional)
- À la structure porteuse du GAL (le SMBb)
- Au comité de programmation
- À votre propre structure

QE n°4.3 : A partir de cette évaluation, quelles mesures préconiser pour améliorer la mise en œuvre de la SLD pour les programmes suivants ?

- Appliquer les mêmes procédures de sélection des projets hors programme LEADER pour l'attribution d'autres subventions
 - Permet un suivi et évaluation plus exhaustive des objectifs poursuivis au profit d'une meilleure efficacité pour réaliser la SLD
- Formaliser la présélection pour conserver la trace des projets non sélectionnés en renseignant *a minima* leur grilles de sélection pour les besoins de l'évaluation
 - Garantit une plus grande transparence de la procédure, utile au contrôle de conformité des mécanismes de mise en œuvre de la démarche LEADER
- Informer les acteurs locaux de la possibilité de participer aux activités stratégiques du GAL, notamment via d'autres comités potentiels
- Accroître la participation active du GAL au sein du réseau régional
- Optimiser l'écosystème informatique de suivi et d'évaluation
- Anticiper les risques liés au renouvellement de poste car personnel devenu indispensable

Merci de votre attention ! Des questions,
remarques, commentaires ?

- ?
- ...
- !



**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.